

Après - demain

Le n° 8 € ■ N° 480-481-482

Janvier-Février-Mars 2006

FONDÉ PAR LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME EN 1957

FRANCOPHONIE ET DIVERSITÉ CULTURELLE

BERNARD WALLON

Editorial

3

BRUNO BOURG-BROC

Une Francophonie parlementaire

27

DOMINIQUE WOLTON

Francophonie et mondialisation

4

PIERRE SHAPIRA

Paris et la coopération
décentralisée

30

ABDOU DIOUF

La Francophonie aujourd'hui

8

HÉLÈNE ROSSERT

La Francophonie génère
une indispensable solidarité
en matière de lutte contre le sida

32

JEAN-MARIE BORZEIX

Notre nouvelle frontière ?

13

DANIEL MAXIMIN

"Francoffonies !"

16

ANNEXES :

Quelques chiffres

35

JEAN FOUCAULT

Parler le francophonais

20

Mode d'emploi

37

JEAN-DANIEL LÉVY

Une langue d'avenir

23

L'Agence Universitaire
de la Francophonie

39

JEAN-PIERRE HOSS

Les Français aussi doivent y croire

25

Charte de la Francophonie

41

LIVRES

47

DIRECTRICE :
Françoise Seligmann

**RÉDACTION,
ADMINISTRATION :**
BP 458-07
75327 Paris Cedex 07

Non vendu
dans les kiosques

ISSN 0003-7176

Renseignements
en dernière page

Prochain numéro :

L'EURO MÉDITERRANÉE

AUTEURS ET IDÉES-CLEFS DE CE NUMÉRO

Numéro réalisé sous la direction de Bernard WALLON et Martine GARCIN

■ P. 3 Editorial

par **Bernard Wallon**

■ P. 4 Francophonie et mondialisation

par **Dominique Wolton**, Directeur de Recherche au CNRS et de la Revue "Hermès"

Sortons d'une histoire de la francophonie créée à la colonisation pour en inventer une autre ouverte à la diversité culturelle qui peut donner sens à une autre mondialisation. Une francophonie porteuse d'avenir permet dans un monde ouvert mais où l'autre fait peur de conjuguer respect de l'identité et apprentissage de celui de l'autre.

■ P. 8 La Francophonie aujourd'hui

par **Abdou Diouf**, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie

Dans cette conférence de janvier 2004 devant les élèves de l'IEP de Paris, le secrétaire général revient sur l'institution de la Francophonie et les buts qu'elle s'est donnée dans sa déclaration de Bamako du 3 novembre 2000. Il inscrit la Francophonie comme un élément constitutif de la défense de la diversité culturelle, enjeu primordial dans cette mondialisation porteuse de pensée unique.

■ P. 13 Notre nouvelle frontière

par **Jean-Marie Borzeix**, écrivain
La francophonie offre des perspectives qui méritent d'être traitées avec moins de désinvolture pour devenir une nouvelle frontière notamment pour l'opinion publique française et doit se débarrasser de ses mauvaises habitudes et cesser d'être au service des intérêts particuliers des Etats.

■ P. 16 "Francoffonies !"

par **Daniel Maximin**, écrivain et poète, responsable éducation, recherche, littérature du festival "Francoffonies"

La langue française, langue du colonisateur, est devenue pour le colonisé la langue d'expression de

ses aspirations à la liberté. Instrument de résistance identitaire, la francophonie, portée par Césaire, Senghor et bien d'autres, enracine leurs œuvres non dans un retour aux traditions, mais bien la modernité du XX^e siècle, nourissant par là même la conscience des artistes français, par le dialogue et qu'elle instaure entre les cultures.

■ P. 20 Parler le francophonais

par **Jean Foucault**, coordonnateur du réseau Littératures d'enfance - AUF, directeur de l'association "Lignes d'écritures"

Parler le "français" ne se fait pas au mépris des langues nationales ou maternelles. C'est vrai en France même. Le passage par le littéraire inclut cette ouverture : les enfants jouent avec la langue, le tourment du langage c'est aussi le tourment de la vie réelle. La littérature est acceptation de divers contre la pensée unique.

■ P. 23 Une langue d'avenir

par **Jean-Daniel Lévy**, Directeur d'Études au département Opinion institutionnel du CSA

A partir de sondages ce que pensent et ressentent les Francophones. Plébiscite de leur langue pour des raisons différentes selon les pays, foi et plaisir pour celle-ci partagé par tous mais aussi attachement à sa singularité selon le pays où on la parle.

■ P. 25 Les Français aussi doivent y croire

par **Jean-Pierre Hoss**, Conseiller d'Etat, Conseiller du Secrétaire général de l'OIF

La Francophonie apparaît à bien des Français un combat d'arrière-garde et de repli sur une langue en déclin. Elle est pourtant bien une véritable antidote à la mondialisation et les Français doivent s'en saisir comme l'élément porteur non seulement de culture mais de valeurs universelles, comme l'ont fait déjà les grands écrivains et chefs d'Etats francophones non Français.

■ P. 27 Une Francophonie parlementaire

par **Bruno Bourg-Broc**

Acteur important de la francophonie qui n'est pas replié sur la seule langue, l'Association Parlementaire de la Francophonie contribue à promouvoir la diversité culturelle. C'est un lien démocratique entre les institutions et les peuples francophones. Elle joue un rôle déterminant dans la mise en place des instances politiques de cet espace.

■ P. 30 Paris et la coopération décentralisée

par **Pierre Schapira**, adjoint au Maire de Paris chargé des relations internationales et de la francophonie

Instrument privilégié du dialogue entre les villes et les peuples, la coopération décentralisée ouvre à d'autres pratiques et réalités de la coopération et du développement. Elle permet de confronter des méthodes, d'ajuster les objectifs. Paris, première ville de la francophonie y joue un rôle majeur.

■ P. 32 Solidarité et lutte contre le sida

par **Hélène Rossert**, Directrice générale de AIDES

Dans les pays d'Afrique, dramatiquement touchés par l'épidémie de SIDA, le français a permis l'échange d'informations entre tous les peuples de langues locales. Mais la pratique du Français écrit se heurte à une difficulté de transmission d'une politique de santé publique et de solidarité. La communication en langue française est outil politique dans la lutte contre le SIDA.

■ P. 35 Annexes

Quelques chiffres

Mode d'emploi

L'Agence Universitaire de la Francophonie

Charte

Bernard WALLON

Editorial

LA francophonie n'a pas toujours bonne presse dans l'hexagone où quelques idées reçues empêchent d'en percevoir la réalité moderne et dynamique.

“Francoffonies !” Le festival des cultures francophones (3 f !) devient cette année 2006 dépoussiérer cette perception vieillotte. Celui-ci a en effet pour vocation de réunir écrivains, intellectuels, scientifiques, artistes, entrepreneurs... de tous horizons et de tous pays pour mettre en valeur la vitalité et la richesse des peuples et des cultures qui font la francophonie. Ce numéro d'Après-Demain apporte, modestement, sa pierre à ce mouvement qui au-delà d'un moment devra relever d'autres défis avec enthousiasme dans un monde inquiet.

Le français appartient à tous ceux qui le parlent, en ont hérité, l'ont choisi ou plus simplement l'aiment sans pour autant le maîtriser. Il est le bien commun de tous ceux qui l'enrichissent de leurs apports sur les cinq continents. Cette année est donc l'occasion de faire le point sur une notion linguistique mais aussi politique voire très intime.

“je n'ai jamais voulu faire du français une doctrine” affirmait Aimé Césaire, un des fondateurs de la francophonie pour lesquels l'intérêt pour les autres langues de cet espace est essentiel. Parler le français ne se fait pas au mépris de celles-ci : maternelles, orales ou écrites, quelle que soit leur importance en locuteurs (J. Foucault). En francophonie on sait bien que le métissage favorise la création et que le plurilinguisme permet l'échange (D. Maximin, J.-M. Borzeix).

Se situer par le nombre de locuteurs et le rang dans le monde aujourd'hui est moins essentiel que de renforcer le réseau unique que constitue la francophonie. L'attachement y est d'autant plus fort qu'il se marque par celui du pays où on la parle (J.-D. Lévy). Si la francophonie est d'abord singulière par l'influence qu'elle exerce, elle doit néanmoins lutter pour se développer : les Français aussi doivent y croire (J.-P. Hoss). Nébuleuse en construction permanente, son organisation évolue et s'adapte à de nouveaux enjeux (A. Diouf, B. Bourg-Broc, voir aussi annexes). Elle s'élargit et s'enrichit par son ouverture au monde.

“Le français ne vous appartient plus, nous l'avons en partage” déclare A. Diouf. En effet la francophonie est aussi désir, envie, choix. Elle rassemble des hommes et des peuples auteurs d'une aspiration commune à l'universel autant qu'elle est une langue. Aussi joue-t-elle un rôle majeur dans la mobilisation pour la diversité (D. Wolton) et sa contribution à la “Convention pour la diversité culturelle” adoptée par l'UNESCO a été majeure. Elle est enfin solidarité concrète (P. Schapira, H. Rossert) pour aider au développement et construire un monde plus juste.

Elle est, souligne D. Wolton dans “Demain la francophonie” (Flammarion) dont nous reprenons en ouverture les premières pages “ce lien invisible qui par-delà l'histoire, les malentendus, les échecs et les réussites, crée cette communauté entre des individus et des peuples que tout sépare par ailleurs”.

Bernard WALLON

Dominique WOLTON

Francophonie et mondialisation⁽¹⁾

LA Francophonie ? C'est vieux, ringard, dépassé. Le reste de l'empire colonial et de la grandeur de la France. Nostalgie d'une vision mondiale qui n'existe plus. En fait une forme de néo-colonialisme qui, sous couvert de défendre la langue, souhaite conserver une influence dépassée. D'ailleurs qu'en est-il au-delà de l'Afrique et de quelques arpents de neige de la Nouvelle France ? Une peau de chagrin. L'anglais a partout gagné. Avec la mondialisation, se battre pour les langues est un combat d'arrière-garde. La Francophonie est un peu passéiste à l'heure de l'Europe, de l'ouverture des échanges, et du triomphe d'Internet. Pourquoi s'arc-bouter sur une langue ? C'est à la

fois une ligne Maginot dérisoire et un refus de la modernité, un biais détourné pour conserver un statut dépassé de puissance mondiale. Ce n'est pas au moment de gérer la mondialisation et d'apprendre à cohabiter qu'il faut se replier sur les langues. C'est déjà assez difficile comme cela, sans devoir se réfugier derrière son petit bunker linguistique.

La Francophonie appartient au XX^e pas au XXI^e. D'accord pour la littérature, mais ce n'est pas un enjeu politique fondamental. D'ailleurs qui parle encore français dans le monde ? Et qui veut sérieusement l'apprendre ? Défendre la Francophonie c'est regarder dans le rétroviseur et n'avoir rien compris aux formidables défis de demain.

C'est charmant, dépaysant mais archaïque. Défense louable d'un héritage effiloché. Un reste du passé. Entre arrogance inutile et volontarisme suranné. Parler anglais, constitue finalement une preuve de modernité, une forme d'intelligence, en tout cas d'adaptation au monde contemporain.

Voilà à peu près résumée l'opinion moyenne des élites politiques, technocratiques, économiques, universitaires, artistiques, médiatiques, quand on parle de l'enjeu de la Francophonie. Les élites ne parlent plus français, et les élites françaises n'y voient rien à redire. Par contre la sympathie est plus réelle, quand on sort de ces milieux et que l'on va vers la société civile, les classes moyennes et les milieux populaires... La Francophonie, sans

jamais que les gens sachent toujours ce que cela recouvre, reste quand même une aspiration, et quelque chose dont on est plutôt fier. Surtout d'ailleurs hors de France.

Les Français ne se sentant pas menacés, dans leur identité linguistique, sont un peu indifférents, voire condescendants à l'égard de la Francophonie. Pourtant si demain la langue française conserve une assise mondiale, ce sera exclusivement grâce à la Francophonie, et non grâce au français parlé par 63 millions de personnes. En outre la Francophonie s'accompagne d'une connotation colonialiste même si au Québec, en Europe Centrale et Orientale, en Amérique Latine, et dans beaucoup d'autres endroits, la langue française existe hors de l'histoire de la colonisation. Mais le pire est l'indifférence polie, pour ne pas dire la demie arrogance des élites qui y voient une preuve supplémentaire de l'incapacité de la France à être enfin "moderne".

On retrouve d'ailleurs la même ignorance, et indifférence, à l'égard des Outre-mers. Ils assurent pourtant à la France une fenêtre et une compréhension du monde sur trois océans. Combien de fois entend-t-on le refrain, "mais qu'est ce que l'on fait encore là-bas...". Certains pensent même qu'il y a encore des colonies. Ce qui en dit long sur la présence de ces questions dans l'espace public... Ignorance d'autant plus triste qu'au moment où l'on parle sans cesse d'ouverture et de mondialisation, les Français seraient peut-être heureux et fiers de réaliser l'importance de leurs racines mondiales. Contents aussi de comprendre qu'ils ont des atouts face à cet enjeu politique du XXI^e siècle, la diversité culturelle.

Quand on voyage au Maghreb, Moyen-Orient, Afrique, Asie, Pacifique, Amérique Latine et du Sud..., on rencontre par contre souvent un réel enthousiasme pour la langue et la Francophonie. Ce sont les francophones hors de l'hexagone qui défendent et sont fiers d'échanger en français.

*

Les grandes aires linguistiques ? En dehors du Mandarin (1,3 milliard) et

de L'Indi (1 milliard), les grandes langues sont à peu près celles ici = l'Anglais (600 millions), l'Hispanophonie (400 millions), l'Arabophonie (200 millions), la Lusophonie (200 millions), la Francophonie (175 millions), la Germanophonie (125 millions)¹.

La situation n'est donc effectivement pas brillante pour la langue française. Il y a même beaucoup à faire, et vite si l'on veut conserver au français un statut de langue internationale. Ce que n'ont pas compris les "réalistes" ? Seule la Francophonie donnera demain un statut mondial à la France...

Et d'ailleurs, en trente ans tout a changé dans le sens d'une beaucoup plus grande sensibilité à la diversité culturelle. La preuve ? Cette signature à l'UNESCO, le 21 octobre 2005, lors de l'assemblée générale, de la *convention reconnaissant le principe du respect de la diversité culturelle*. Défendre la diversité culturelle c'est évidemment reconnaître la diversité linguistique, car il n'y a pas de culture sans langue. En moins de trente ans, c'est-à-dire à la vitesse de la mondialisation économique, la diversité culturelle est devenue populaire, mais surtout politique. L'Europe a joué un rôle essentiel pour ce vote ainsi que les 63 Etats et gouvernements de la Francophonie, comme les pays lusophones, hispanophones, et arabophones. Certes, la bataille a été gagnée, mais pas encore la guerre. Après les signatures non contraignantes vient le temps de la ratification par les Etats. Cela peut prendre du temps. Et encore plus pour les applications concrètes. Mais l'essentiel est quand même là. Le 21 octobre est une date importante dans l'histoire de la mondialisation.

Ringarde alors la diversité culturelle ? Il y a d'ailleurs un paradoxe. Autant le thème de la diversité culturelle est devenu populaire, "progressiste" au sens d'une opposition à une vision trop américaine et unilatérale du monde, autant défendre la Francophonie, mais

aussi l'Hispanophone, la Lusophonie... fait *encore* passéiste. Seul, le Commonwealth est entouré d'un certain prestige. À cause de la langue, mais aussi d'une différence politique essentielle entre la Grande-Bretagne et la France. La Grande-Bretagne a toujours été fière de son empire, de son histoire, a toujours valorisé le Commonwealth, et pratique ouvertement une large politique d'accueil aux multiples communautés qui en sont originaires. Ce que fait hélas cruellement défaut en France...

C'est par rapport à la mondialisation que réside l'intérêt de la *diversité culturelle*. Qu'elle est en effet la réalité mondiale ? La mondialisation économique craque de partout, les inégalités s'accroissent et l'économisme dominant depuis les années 1980 ne suffit plus. Plus personne ne croit que le libéralisme économique suffit à créer un monde meilleur. Non seulement les inégalités sociales se font jour, mais surtout les revendications de reconnaissance de *dignité* surgissent. Les hommes veulent bien la mondialisation économique, et encore, mais à condition *d'abord* de ne pas perdre leurs identités et leurs cultures. Donner un sens et des valeurs à une mondialisation sans boussole, autre que le profit, devient un impératif. La Francophonie, comme les autres aires culturelles, en est la partie visible. La diversité culturelle devient un enjeu politique majeur. Trop bafouée elle peut susciter jusqu'au fondamentalisme et faire de la lutte contre l'occident et sa culture un objet de guerre. Reconnue, elle permet aux mots et aux valeurs de dépasser les contentieux et d'humaniser le monde.

*

En réalité la mondialisation ouvre une *autre histoire* pour une autre Francophonie, la troisième. La *première* court sur trois siècles, du XVII^e au XX^e siècle. C'est celle des pionniers, qui pour toutes les raisons, bonnes ou mauvaises, ont installé le Français comme langue mondiale. Bien sûr le mot

“Francophonie” est un peu inadapté, car il n’a été inventé qu’en 1880, mais garder à l’esprit cette première époque, avec toute sa profondeur historique permet de réaliser la complexité et l’épaisseur des racines de la Francophonie. La seconde commence en 1970 avec les fondateurs, ceux qui ont inventé, et organisé la Francophonie moderne jusqu’ en 2005 avec le vote de l’UNESCO qui pose la diversité culturelle comme une valeur centrale de la mondialisation. La troisième, celle qu’il faut inventer est justement la Francophonie à l’heure de la mondialisation, la nôtre, c’est-à-dire à une échelle beaucoup plus vaste.

La force de la Francophonie ? Valoriser la diversité culturelle comme phénomène central de la mondialisation. Renversement essentiel. La Francophonie n’est plus le reste aimable de l’empire colonial, mais l’avant-garde de cette cohabitation à construire. La Francophonie non pas comme vestige du passé, mais symptôme de nouveaux conflits où la place de la culture, c’est-à-dire ce qui concerne les langues, les religions, les valeurs, les représentations, les patrimoines... sont essentiels.

*

Tel est le sens de ce propos contribuer à un renversement essentiel dans trois directions. La mondialisation par ses contradictions révèle l’importance du “triangle infernal” constitué par les rapports entre identité, culture et communication. La diversité culturelle devient un enjeu politique majeur de la mondialisation. Les aires linguistiques et culturelles, les opérateurs de cette cohabitation à construire.

La Francophonie un moyen, parmi d’autres, pour éviter que la diversité culturelle non maîtrisée fasse basculer le rêve du village global en cauchemar de la tour de Babel. Comment cohabiter quand tout le monde se voit et supporte mal les différences ? Comment apprendre à se tolérer quand son voisin est rouge, vert, jaune, en tous cas si dif-

férent de soi ? Comment communiquer quand on se fait peur mutuellement ? La diversité culturelle, véritable richesse de l’humanité, peut devenir un *cauchemar* et un terrible facteur de guerre et de haine.

Bien sûr cette question a toujours existé, mais dans un monde ouvert “où tout le monde voit tout, sait tout”, elle devient vitale. Et dans cette perspective toutes les aires linguistiques et culturelles, justement parce qu’elles traversent les continents et les histoires, deviennent des outils de compréhension, de tolérance et de paix. Pour donner un sens à la mondialisation économique, il faut non seulement l’infrastructure de l’ONU, seule grammaire mondiale, l’existence de constructions régionales dont l’Europe est l’avant-garde, mais il faut aussi revaloriser les espaces linguistiques et culturelles. Autrement dit il faut *trois niveaux* simultanément. L’organisation mondiale (ONU). Les unions régionales. Les aires culturelles.

La Francophonie est donc une chance pour la mondialisation. Mais la mondialisation est aussi une chance pour la Francophonie, car elle l’oblige à sortir de ses frontières liées à la colonisation du XIX^e et à réaliser que son attrait demain concerne moins l’Histoire que les manières d’humaniser la mondialisation. *Ce sera ce que j’appelle la troisième Francophonie* liée aux défis de l’élargissement. Déjà dans la liste des 63 pays adhérents ou observateurs, nombre d’entre eux ne sont pas strictement francophones, mais, en adhérant, ils manifestent aussi un accord pour certaines valeurs humanistes et démocratiques. Autrement dit, la définition de la Francophonie devient plus large. *La Francophonie hors les murs.*

En fait, le français devient une *autre* langue pour une *autre* mondialisation. Un peu le symbole d’une mondialisation plus humaniste et démocratique. Et demain, dans la mondialisation, c’est bien *ce lien* entre

langue et valeurs qui sera la force et l’attrait de la Francophonie, au-delà de son noyau historique.

*

Alors pourquoi cette indifférence française ? Pourquoi ne pas être fier de ce qu’apporte la France à la Francophonie, et réciproquement ? Pour trois raisons.

La première est que d’aucuns, de bonne foi croient que la *Francophonie* est une création de la France pour prolonger son influence auprès des anciennes colonies. C’est faux. Certes, le Général De Gaulle avait proposé, en 1960, un peu sur le modèle du Commonwealth la création d’une *communauté* réunissant tous ces pays. Devant le refus de certains notamment de la Guinée, le projet fut enterré. Et en 1970, quand à Niamey, les 4 *pères fondateurs* [Léopold Sedar SENGHOR (Sénégal), Habid BOURGUIBA (Tunisie), Hamini DIORI (Niger) et Norodom SIHANOUK (Cambodge)] décidèrent de la création d’une timide coordination, ce fut quasiment contre l’avis de la France. La Francophonie n’est donc pas une création de la France, mais le résultat d’une volonté politique de ceux qui, ayant la langue française en partage voulaient en faire un outil de solidarité.

La deuxième est que la France, pays jacobin, centralisateur se méfie un peu de tout ce qui s’appelle *diversité*. Et la Francophonie, au-delà de la langue, symbolise la diversité. Pourtant si l’on regarde de plus près, cette langue française est indissociable d’une réelle diversité. Ou plutôt, elle s’est imposée, en plusieurs siècles, en interdisant les langues régionales et locales. Que de chemins douloureux depuis l’ordonnance de Villers Cotteret (1539) fondant la langue française. Que d’écrasements violents des différences linguistiques, au nom du Roi ou de la République. Il y a peu de temps, après avoir été condamné par le conseil de l’Europe, pour non respect de la charte européenne des

langues, que la Délégation générale à la langue française s'intéresse aux "langues de France" (langues régionales ou minoritaires parlées par des citoyens français sur le territoire de la République : Alsacien, Occitan, Corse, Langues d'oïl, Breton, Créole, Basque, Langues Polynésiennes, Austronésiennes...). Il y a donc dans la diversité linguistique de la Francophonie, comme *un retour du refoulé de la diversité*, souvent niée, de la langue française.

La troisième raison est que la Francophonie est abusivement réduite à la colonisation du XIX^e siècle. Il y a en réalité plusieurs origines à l'existence de la Francophonie et qui empêchent ce réductionnisme. Il n'y a d'abord *pas de Francophonie sans la France*. La Francophonie ne vient pas "après" la France, car la France fait partie *intégrante* de la Francophonie.

La deuxième source est liée à *l'expansionnisme de l'Ancien Régime*. Il ne s'agissait pas de colonies, mais de conquêtes des océans et des terres. De l'Amérique du Nord, à l'Inde, en passant par la Chine, l'Asie, l'Océan Indien, l'Océanie, l'Afrique, victoires et défaites, jusqu'au traité de Paris de 1763 avaient déjà intégré une problématique de la mondialisation dans la politique et la diplomatie française. Le monde était beaucoup plus présent, proportionnellement qu'aujourd'hui dans la géographie mentale des élites. Avec pourtant des moyens techniques et de communication sans rapports avec les nôtres...

La troisième origine est la *colonisation proprement dite qui a duré un peu plus d'un siècle* (1830-1960). Avec les trois pôles de l'Afrique, du Proche Orient et de l'Asie. L'exposition coloniale de 1922 à Marseille et de 1931 à Paris, en étant peut-être le point d'orgue. Mais cette colonisation n'a pu se faire que parce que la France, comme les autres grandes puissances coloniales européennes

avaient *déjà* une vision politique du monde. Vision qui s'est d'ailleurs partout heurtée à des oppositions. La colonisation rencontra *toujours* des résistances ce qui, rétrospectivement, légitime la diversité culturelle actuelle. Il y a donc plusieurs sources à l'existence de la Francophonie. Et seule l'absence dramatique de connaissance de l'Histoire réduit celle-ci à la colonisation de la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'affrontement des civilisations que l'on nous promet un peu rapidement pour le XXI^e siècle était en réalité très présent dès le XVII^e siècle. Aussi bien en Afrique, qu'en Asie ou au Moyen Orient.

*

Il est donc urgent de construire l'Histoire. Sortir le cadavre de la décolonisation du placard, remonter au plus vite du XIX^e jusqu'au XVII^e siècle, et éviter si possible l'anachronisme qui "juge" le passé avec les yeux d'aujourd'hui. En reprenant cette histoire du long terme on entre *déjà* dans la mondialisation contemporaine. Parler, débattre. Vider l'abcès de la décolonisation, sortir des procès et de l'auto flagellation. Adosser la Francophonie, comme toutes les aires culturelles, à la longue histoire. Réhabiliter les mémoires, toutes les mémoires.

Face à la Francophonie, la France peut réaliser qu'elle a *deux avantages* considérables. Par l'expérience de ses dix collectivités territoriales outre-mer éparpillées sur les trois océans et de l'immigration, elle a *déjà* une expérience de société multiculturelle, dont elle n'a ni conscience, ni fierté. *La France est une société multiculturelle, certes inégalitaire, mais déjà multiculturelle*. Ou plutôt, elle le sait, mais ne veut pas le savoir. Être Français, ce n'est pas être blanc, c'est préserver l'égalité des chances. La France devrait être fière de ce statut multiculturel, car dans un monde ouvert, toutes les questions de migration, et de cohabitation sont centrales. Mais elle est aussi, par l'intermédiaire de la *Francophonie*, au cœur de la diversité culturelle. Deux approches

complémentaires, avec, en plus, la même langue, pour aborder l'ouverture au monde. Peu de pays sont autant armés, par une histoire, des références universelles, une présence sur tous les continents pour traiter les questions de cohabitation culturelle. La France peut ainsi marcher sur ses deux jambes, le multiculturalisme pour les Outre-mers avec les enfants de l'immigration et la diversité culturelle pour la Francophonie. Réhabiliter la Francophonie, c'est prendre à bras le corps la question de la mondialisation, la sortir de l'économie, pour y introduire la culture et la politique. C'est jouer l'autre mondialisation. *La Francophonie ou l'autre mondialisation*.

La chance de la mondialisation, est d'obliger la France à sortir d'elle même et de l'Europe, et à retrouver ses racines mondiales. Les Outre-Mers et la Francophonie lui offrent des lunettes, pour voir autrement le monde.

C'est la raison pour laquelle, travaillant sur une théorie de la communication dans les démocraties, j'insiste sur toutes les situations de cohabitation. Hier les Outre-Mers et l'Europe, aujourd'hui la Francophonie et la mondialisation. Connaître et valoriser les expériences qui permettent, dans un monde ouvert où l'autre fait peur, de pouvoir conjuguer respect de l'identité *et* apprentissage de la cohabitation. Il n'y aura pas de mondialisation pacifique sans communication, c'est-à-dire sans l'apprentissage du respect mutuel. C'est en cela que mondialisation, communication, démocratie et construction des cohabitations sont liées, pour donner un sens à cette ouverture extrêmement rapide du monde sur lui-même, en un demi-siècle.

Dominique WOLTON

1. Titre repris de son ouvrage "Demain la Francophonie" chez Flammarion, avec son autorisation.

2. Source : Chiffres Haut Conseil de la Francophonie - 2004.

Abdou DIOUF

La Francophonie aujourd'hui

JE ne suis pas venu vous parler d'une cause dépassée, d'une vieille dame à l'agonie.

Celle dont je suis venu vous entretenir a beaucoup d'atouts pour séduire le monde d'aujourd'hui, et je suis particulièrement heureux de venir le dire haut et fort devant vous, qui êtes appelés à occuper, en France mais aussi dans bien d'autres pays, au sein des gouvernements, des entreprises et des organisations nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, des responsabilités de premier plan.

La Francophonie, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, c'est bien sûr d'abord une langue que nous avons reçue en partage, le français. Mais avec elle, et à travers elle, c'est aussi une philosophie, une culture, une histoire, des valeurs.

Parlons d'abord de la langue.

Près de 200 millions d'hommes et de femmes parlent le Français dans

le monde. Notre langue est l'une des dix langues les plus parlées sur les quelques 2000 langues dans le monde. Elle est parlée partout, sur chaque continent. Elle est, avec l'anglais, la seule langue enseignée dans tous les pays du monde.

Instrument de communication international, elle est langue officielle et langue de travail dans les organisations les plus importantes, et d'abord aux Nations Unies. Le nombre de ceux et celles qui la pratiquent est en augmentation sensible.

Savez-vous que les effectifs d'étudiants dans les établissements de l'Alliance française ont augmenté de 30% en Inde en 2002 et qu'ils s'accroissent chaque année de 20% en Chine ? Qu'il y a 3 millions d'étudiants de français aux Etats-Unis et 6 millions en Algérie ? Et que les établissements de l'Alliance française, présents dans plus de 140 pays à travers un réseau de plus de mille associations de droit local, ensei-

gnent le français à plus de 400 000 étudiants avec le concours de professeurs le plus souvent nationaux ?

Rassurez-vous, je ne me satisfais pas de ces chiffres. Je n'ignore pas que si l'usage de la langue française progresse globalement et que l'on constate dans le monde un vrai désir de français, notre langue est en recul relatif par rapport à l'anglais. Et je sais le combat incessant qu'il faut mener pour que notre langue garde son statut dans certaines enceintes officielles, y compris au sein de l'Union européenne.

Mais l'influence d'une langue ne se mesure pas seulement par des chiffres. La langue est à la fois le véhicule de la pensée et le reflet des cultures.

A cet égard, la situation du Français est loin d'être mauvaise : l'influence intellectuelle de notre langue dans le monde reste très importante.

J'en viens, justement, à la deuxième dimension essentielle de la

Francophonie : la promotion des valeurs que sous-tend et qu'exprime la langue.

Les pays francophones ont en commun, pour le meilleur et pour le pire, une histoire, qu'ils l'aient voulue, ou, dans le cas de la colonisation, qu'ils l'aient subie. Cette histoire nous a laissé en héritage indivis des valeurs qu'il nous appartient de défendre et de promouvoir dès lors qu'elles sont au service de la justice et du progrès de l'humanité.

Voltaire, Rousseau, Diderot, Montesquieu, Tocqueville, dont les noms et les idées ont si souvent été célébrés en ces lieux, ne sont pas la propriété exclusive de la France. Ils ont forgé le patrimoine culturel commun du monde francophone. Nous autres francophones avons reçu en partage la philosophie des Lumières, les idéaux de la Révolution, l'aspiration à davantage d'égalité, de liberté, de fraternité. Il nous appartient de faire fructifier cet héritage, en l'enrichissant des valeurs issues des autres pays francophones et des leçons que nous avons tirées de cette histoire commune, et en l'adaptant au monde d'aujourd'hui si cruellement démuné de repères.

D'autant plus, je vous rappelle que si la Communauté francophone s'est structurée et organisée, c'est à l'initiative de ces francophones du Sud, Senghor, Bourguiba, Diiori et Sihanouk, qui par leur engagement, ont donné aux francophones du Nord, une belle leçon de solidarité et d'humanisme.

C'est en partant de ce constat et de cette analyse que l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie, dont j'ai été élu Secrétaire général à compter du 1^{er} janvier 2003, doit aujourd'hui s'inscrire dans quatre directions essentielles.

1. La première, c'est l'effort en faveur de la paix, de la démocratie, et des droits de l'Homme.

Agir en faveur de la paix et de la démocratie, cela paraît peut-être un peu abstrait à ceux d'entre vous qui

ont eu la chance de naître et de grandir dans cette partie de l'Europe préservée de la guerre depuis plus d'un demi-siècle et dotée de régimes démocratiquement élus. Mais pour celles et ceux, hélas très nombreux, qui vivent dans l'autre partie de l'Europe, et dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, pour tous ceux et celles aussi qui sont contraints de fuir leur pays d'origine pour trouver la paix ou le travail, ces mots prennent tout leur sens.

Dans le domaine démocratique, la Francophonie doit être exemplaire si elle veut rester légitime.

Proclamer et faire connaître notre vision commune des droits de l'Homme et de leur contenu, c'est ce que nous avons fait dans la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000. Et c'est ce que nous complétons depuis par la mise en œuvre de procédures opérationnelles et d'un processus de suivi et d'évaluation permanent.

Mettre en place un mécanisme d'information, d'alerte et de dénonciation en cas de violation des droits de l'Homme, c'est ce que nous venons de faire avec la mise en réseau des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme dans l'espace francophone, et que nous allons développer davantage avec les organisations non-gouvernementales.

Proposer notre médiation dans les conflits en cours, participer, lorsque cela s'avère nécessaire, au contrôle de la régularité des consultations électorales dans les pays membres de la Francophonie, cela fait partie de notre rôle.

Harmoniser les systèmes juridiques nationaux, faire coopérer les instances judiciaires, faire se rencontrer juristes et magistrats francophones, c'est ce à quoi nous nous efforçons.

Mais pour que les droits de l'Homme et les pratiques démocratiques progressent en Francophonie, il faut aussi et d'abord faire progresser l'enseignement des droits de

l'Homme et des principes de la démocratie à tous les niveaux des systèmes éducatifs, et ce sera l'une de nos priorités que d'en convaincre les Gouvernements.

En parlant des systèmes éducatifs, j'aborde la seconde dimension essentielle de notre action : celle qui concerne l'éducation.

2. L'ignorance est, avec la misère et l'injustice, la source essentielle de tous les conflits et de toutes les violences, y compris le terrorisme si dramatiquement présent dans le monde actuel. Savez-vous qu'aujourd'hui, dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, un enfant sur trois ne va pas à l'école, et un élève sur deux en sort prématurément ? Le défi éducatif est au cœur de la réalité francophone. Faire reculer l'analphabétisme, faire progresser le taux de scolarisation et le niveau d'éducation, c'est la condition nécessaire pour aller vers plus de paix, plus de démocratie, plus de développement.

La première exigence à satisfaire, c'est que tous les enfants aillent à l'école, et le plus tôt possible, les filles à parité avec les garçons, j'insiste beaucoup sur ce point. Il y a tant à faire encore pour assurer l'égalité des femmes avec les hommes !

La scolarisation des enfants doit combiner à la fois l'usage des langues nationales et celui de la langue française. Il est souhaitable d'installer l'enfant dans la langue de son identité, de ses racines, pour l'ouvrir ensuite sur la langue française, langue d'ouverture sur le monde et de communication.

La responsabilité essentielle, dans cet effort immense et primordial pour l'éducation de tous, appartient aux Etats. Mais la communauté internationale toute entière, et particulièrement la communauté francophone, doit se mobiliser pour aider les pays les plus démunis à trouver les ressources nécessaires et les méthodes et contenus adaptés. L'arrivée des nouvelles technologies de la communication est, à cet égard, une chance que nous devons savoir saisir et diffuser.

L'effort pour permettre l'accès de tous à l'éducation de base doit se prolonger par celui en faveur de la formation professionnelle et technique adaptée aux exigences du développement et de l'emploi.

C'est aussi un objectif essentiel de la Francophonie que de développer le corps des enseignants et des chercheurs des pays du Sud, de promouvoir la science en français sur le plan international, de permettre la mobilité des étudiants et des chercheurs entre pays francophones, notamment par l'octroi de bourses.

Le rôle de la Francophonie, ce n'est pas seulement, j'y insiste, l'enseignement et la diffusion de la langue française, c'est aussi la promotion des valeurs communes au monde francophone.

Parvenir à plus d'égalité et de fraternité entre les peuples du monde francophone, ce serait respecter deux des valeurs essentielles de la Francophonie.

3. Réduire les inégalités économiques entre les nations et à l'intérieur des nations du monde francophone serait une autre démonstration forte de notre attachement à ces valeurs. Mais, sur ce plan, nous sommes très loin du compte :

- A l'intérieur de la Francophonie, nous trouvons des écarts très importants entre les plus riches et les plus pauvres, qu'il s'agisse des nations ou des personnes.

- Sur les 40 pays les plus pauvres et les plus endettés du monde, la moitié sont des pays francophones. Mais c'est dans la Francophonie aussi que l'on trouve quelques-uns des pays où le revenu par tête est parmi les plus élevés du monde.

L'engagement en faveur du développement des pays les plus pauvres et de la réduction des inégalités est un impératif absolu si l'on veut mettre fin au scandale de la misère et améliorer les chances de la paix dans le monde. Cet effort de solidarité et de concertation en faveur du développement, c'est la troisième orientation fondamentale de notre action.

L'action en faveur de la réduction des inégalités à l'intérieur des pays est certes la responsabilité première des gouvernements de chaque pays.

Il est vrai aussi que l'Organisation internationale de la Francophonie n'est pas un bailleur de fonds, comme le sont la Banque mondiale, l'Union européenne ou les autres organisations multilatérales chargées de contribuer au financement du développement.

Mais notre communauté n'est pas pour autant exonérée de responsabilités dans ce domaine, et elle n'est pas dépourvue de moyens d'action.

Notre organisation peut d'abord, en organisant la rencontre et la réflexion entre responsables politiques et économiques des pays membres, en participant à la modernisation et à la diffusion des procédures et des dispositifs de régulation économique, en fournissant son expertise, favoriser l'émergence d'une meilleure gouvernance.

Sans Etat structuré, sans administration efficiente et honnête, pas de confiance entre décideurs publics et investisseurs, pas de développement possible.

Nous pouvons également organiser la concertation entre pays francophones pour que leur voix soit mieux entendue dans les grandes négociations internationales comme celles de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous devons renforcer la coopération de la Francophonie avec les organisations internationales, faciliter l'accès des pays membres, notamment les plus pauvres d'entre eux, aux crédits des bailleurs de fonds.

Nous pouvons aussi aider la communauté francophone dans ses efforts pour réguler les flux migratoires entre pays riches et pays pauvres qui la composent.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il faut que nous aidions les pays membres à entrer de plain-pied dans la société de l'in-

formation, et c'est le sens de notre participation aux sommets de Genève et de Tunis.

Cet effort de la Francophonie en faveur de la concertation, de l'expertise, de la modernisation, de la mise en relation, peut être important pour donner confiance aux bailleurs de fonds et aux investisseurs privés.

Je suis décidé à accentuer notre action en ce sens afin que nous pesions davantage en faveur de la solidarité entre Etats membres et en faveur du développement.

Quand je parle de développement, je veux dire, bien sûr, développement durable. Sur ce plan aussi, notre organisation a un rôle à jouer.

Elle doit peser pour que ce développement ne se fasse pas au prix d'une exploitation anarchique de notre planète terre, pour éviter le gaspillage des ressources naturelles, -que ce gaspillage vienne des pays riches ou des pays pauvres-, qui mettrait en danger la vie des générations à venir.

Ceci m'amène à parler de la mondialisation. La Francophonie n'est pas opposée à la mondialisation en cours, qui comporte de nombreux aspects positifs.

Mais elle souhaite une mondialisation organisée. Une mondialisation tempérée par l'esprit de solidarité, avec des règles du jeu édictées par la communauté internationale et l'existence d'un équilibre entre plusieurs ensembles établis sur des bases régionales, culturelles, linguistiques, économiques ou politiques.

D'une certaine façon, je dirais que la Francophonie est d'autant plus nécessaire que la mondialisation est plus forte et inéluctable.

Ce dont nous ne voulons pas, c'est d'un monde déséquilibré par l'existence de super-puissances qui écraseraient les autres nations et leur imposeraient peu à peu leur façon de parler, de penser, de vivre. L'unité du monde oui, mais dans l'équilibre et la diversité, pas dans l'uniformité.

4. Je voudrais à présent évoquer la quatrième dimension essentielle, sur laquelle la Francophonie doit faire porter ses efforts pour rester fidèle à ses valeurs. Je veux parler de la diversité culturelle.

Le combat pour la diversité culturelle n'est pas une lubie d'intellectuels ou d'artistes. C'est un combat pour le pluralisme, pour la démocratie, pour la liberté.

Nous ne voulons pas d'un monde uniforme. Nous voulons un monde solidaire, mais riche de ses différences. Un monde où le dialogue des cultures soit possible, comme le prônait inlassablement et avec tant de justesse le Poète Président Léopold Sédar Senghor, l'un des pères de la Francophonie. Et pour que ce dialogue entre cultures existe et soit fécond, il faut que plusieurs cultures, que de nombreuses cultures puissent exister fortement et continuer à vivre, à créer et à innover.

La première forme de diversité culturelle à laquelle nous pensons, c'est précisément celle des langues.

Diversité des langues, mais d'abord diversité dans la langue.

Il n'existe pas une seule langue française qui serait figée dans je ne sais quel dictionnaire immuable. Le français du Québec n'est pas exactement celui du Sénégal qui n'est pas exactement celui de France. En France même, la langue parlée en Provence, et la façon de la parler, n'est pas la même qu'à Paris. Et le français du début du XXI^{ème} siècle n'est pas tout à fait le même que celui du XIX^{ème}. Des mots et des tournures ont disparu, d'autres sont apparus au fur et à mesure de l'évolution des mœurs et des techniques.

La langue reflète la culture et l'époque en même temps qu'elle les influence. Bref, la langue est vivante, et doit le rester.

La Francophonie n'est pas contre l'anglais. Elle est contre une langue unique, une culture unique, une pensée unique. Elle est favorable à l'existence de grands ensembles linguistiques et culturels, espaces de

cultures et de solidarité qui dialoguent ensemble. C'est ainsi que nous sommes engagés dans une coopération qui se développe activement avec les hispanophones, les lusophones, les arabophones, et que nous sommes prêts à faire de même avec les anglophones.

Cette diversité culturelle n'est plus désormais un enjeu secondaire. Elle est devenue un enjeu central et un enjeu politique. Un enjeu central parce qu'elle est une condition pour construire ce dialogue des civilisations auquel nous aspirons, et qui doit permettre d'organiser un monde de paix et de développement équitable. Un enjeu central plus précisément, parce qu'elle doit être une finalité de cette mondialisation qui devient omniprésente, qui nous concerne tous, et qui dans sa conception du progrès technique et des échanges économiques, laisse dans l'ombre ce volet culturel, je dirais presque philosophique, qui doit lui donner du sens.

Si les biens et services culturels devaient être soumis sans garde-fous aux lois de l'économie de marché, alors, la diversité culturelle et, du même coup, la diversité linguistique seraient menacées. Le développement et la libéralisation des échanges internationaux, conjointement avec la convergence des industries de l'information et de la communication, provoquent la concentration des industries culturelles et l'apparition d'entreprises dominantes. Cette évolution comporte un vrai risque d'uniformisation des cultures et de marginalisation des créateurs. Il est donc important que les Etats en soient conscients. Il ne faut pas qu'ils se privent de leurs marges de manœuvre en matière de politiques culturelles. Ils doivent se garder de tout engagement de libéralisation concernant les biens et services culturels dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, en raison de la spécificité du secteur culturel. C'est pourquoi les Etats et Gouvernements de la Francophonie ont été au premier rang pour élaborer et voter la

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle du 2 décembre 2001 et pour faire adopter dans ce même cadre la Convention en 2005.

Une convention internationale est aujourd'hui nécessaire mais pas suffisante. Elle doit aider à favoriser la création d'industries culturelles fortes, le soutien apporté aux créateurs par les Etats et les collectivités locales.

Dans ce domaine aussi, la Francophonie a un rôle à jouer, pour organiser les solidarités nécessaires entre créateurs, pour faciliter l'accès des artistes aux sources de financement, pour favoriser la promotion et la diffusion des œuvres artistiques et culturelles. C'est ce qu'elle fait déjà, et je souhaite qu'elle le fasse davantage encore.

S'il est vrai que la langue française porte la culture francophone, il est clair que la création culturelle, tout comme, bien sûr, le dynamisme économique, contribuent en retour à la vitalité de la langue.

Favoriser la paix dans le monde, faire connaître et respecter les droits de l'Homme, défendre l'accès à l'éducation pour tous, agir en faveur du développement durable et de la diversité culturelle : vous allez sans doute me faire remarquer, avec la pertinence qui, dit-on, vous caractérise, que la Francophonie n'a pas le monopole de ces valeurs et de leur promotion !

Je vous répondrais qu'en effet, les droits de l'Homme sont universels, et que nous ne serons pas trop nombreux sur la planète pour défendre les valeurs de paix et de démocratie, si malmenées dans le monde actuel et nous battre pour plus de justice.

Mais il est vrai que la solidarité particulière qui unit les membres de la Francophonie, le fait d'avoir une langue en partage et une histoire en héritage, nous rend peut-être plus sensibles à l'importance de certaines valeurs, à l'émergence de nouveaux droits et de nouvelles aspirations des hommes et des

femmes d'aujourd'hui. Cette communauté de destin, en même temps qu'elle a tissé entre nous des liens forts, nous a conférés des responsabilités dans la mise en œuvre de ces valeurs, à l'intérieur de la communauté des Etats francophones d'abord -et nous avons beaucoup à faire à cet égard- et à l'égard de la communauté internationale.

Ce qui est vrai, c'est que la Francophonie ne doit pas vivre repliée sur elle-même et sur son passé. Elle doit être ouverte sur le monde et sur l'avenir, ouverte aussi à la coopération avec les autres communautés linguistiques.

Sans doute allez-vous me dire aussi : "Très bien, Monsieur le Secrétaire général, mais pour mettre en pratique ces belles paroles, pour que ces généreuses intentions deviennent réalité, combien de divisions, la Francophonie, et quels moyens financiers ?".

L'Organisation internationale de la Francophonie est une organisation internationale qui comprend 53 membres, Etats et Gouvernements, et dix pays observateurs rassemblant au total 500 millions d'hommes et de femmes vivant sur les cinq continents.

Le budget de l'Organisation et de toutes ses parties prenantes, d'environ 200 millions d'euros, n'est pas considérable, je le reconnais. Si les Etats membres voulaient l'augmenter, je n'y serais pas hostile !

Mais comme je vous l'ai dit, notre organisation n'est pas un bailleur de fonds. Son action essentielle, même si elle dispose de quelques crédits d'intervention, notamment pour délivrer des bourses ou organiser des formations ou des manifestations, s'exerce surtout par la mise en relation, la médiation, la formation, l'expertise, la concertation, la promotion.

L'Organisation internationale de la Francophonie s'est dotée, au fil des années, d'un appareil institutionnel et de ressources humaines conséquentes. Elle est dirigée par le Sommet des chefs d'Etat et de gouver-

nement qui se réunit tous les deux ans, par la Conférence ministérielle de la Francophonie composée des ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie, et par le Conseil permanent de la Francophonie dont le Secrétaire général assure la présidence. Le Secrétaire général est élu pour quatre ans par les chefs d'Etat et de gouvernement.

L'Organisation internationale de la Francophonie est l'opérateur principal de la Francophonie. Les opérateurs spécialisés sont l'Agence universitaire et l'Université Senghor d'Alexandrie, qui agissent dans le champ universitaire et de la recherche, et TV5, chaîne de télévision généraliste conçue à partir des émissions des différentes télévisions francophones et d'émissions propres, diffusée dans de nombreux pays, par satellite et par câble. En outre, l'Association internationale des Maires francophones donne à la Francophonie la dimension de la coopération entre élus au niveau des Etats et des grandes villes francophones.

Enfin, il existe une Assemblée parlementaire de la Francophonie, organe consultatif qui joue un rôle très actif de vigilance dans tout ce qui concerne la vie démocratique, ainsi qu'un Haut Conseil de la Francophonie, composée de personnalités issues des mondes culturel, scientifique et technique du monde francophone.

Il existe également des représentations et bureaux répartis dans les différents continents et auprès des Nations Unies et de l'Union européenne. Deux instituts spécialisés, filiales de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, l'un, à Québec, dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, l'autre, à Bordeaux, dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, complètent l'édifice.

Ce n'est que depuis 1997 à Hanoi que l'Organisation s'est dotée, avec l'institution du poste de Secrétaire général élu par les chefs d'Etat et de gouvernement, d'un échelon poli-

tique permanent. L'OIF est donc une institution récente et jeune, qui doit encore progresser et se faire mieux connaître, y compris de ses propres ressortissants. D'où la nécessité de développer nos actions de communication et de diffusion, et l'importance que nos initiatives soient relayées par la presse et l'ensemble des médias francophones.

Quant aux "divisions" de la Francophonie, pour s'en tenir à cette formulation un peu guerrière - et j'en terminerai par là permettez que je dise, dans cette enceinte où l'on croit encore, j'en suis sûr, à la force des idées et au rayonnement des cultures, qu'une armée dont les fantassins s'appellent, pour ne prendre que quelques exemples, Claude Lévi-Strauss et Jacques Derrida, René Depestre et Tahar Ben Jelloun, Céline Dion et Youssou N'Dour, Paul Bocuse et Yves Saint-Laurent, Denys Arcand et Isabelle Hupert, Maurice Bédard et Zinedine Zidane, Calixte Beyala et Marie Ndiaye, est une bien belle armée, et que ses armes sont bien séduisantes !

Quoi de plus convainquant en effet, pour promouvoir les valeurs de la Francophonie, que le pouvoir des idées, la force des exemples, l'évidence des talents ?

A l'heure où le pouvoir des Etats nations décline, où la mondialisation gomme les différences et accroît les inégalités, où l'Humanité déboussolée cherche de nouveaux repères, la Francophonie, j'ose le penser, fait entendre sa voix.

C'est à nous, c'est à vous, jeunes francophones du monde, d'y croire, et de le vouloir.

Abdou DIOUF

Pour consulter les informations sur l'actualité et les actions de la Francophonie, voir le site de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : <http://www.francophonie.org/>

Conférence à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, le 23 janvier 2004 par Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Jean-Marie BORZEIX

Notre nouvelle frontière

COMME par souci de lui donner une histoire respectable, on a pris l'habitude depuis peu de rappeler que le mot Francophonie a été découvert à la fin du XIX^e siècle par Onésime Reclus. Un hurluberlu dont on ignore presque tout. L'inventeur au prénom fantaisiste de ce terme étrange, complexe à souhait, mériterait pourtant qu'on s'intéresse à lui et qu'on ne l'évoque pas seulement comme "l'inventeur" d'une curiosité sémantique. Fils d'un pasteur béarnais, frère du célèbre géographe Elisée Reclus, géographe lui-même, il appartenait à une famille patriote, révolutionnaire, voire libertaire, engagée dans un combat résolu contre le second Empire, dont plusieurs membres ont été exilés et

proscrits au lendemain du coup d'État du 2 décembre et après l'écrasement de la Commune.

Il serait absurde de tenir Onésime Reclus pour l'inventeur d'un mot sans arrière-pensée. Même s'il se hasarde à en faire le décompte précis, la Francophonie ne désigne pas seulement à ses yeux les quelque 50 millions d'hommes et de femmes parlant alors français, en France et hors de France. Elle constitue un projet géopolitique. Avec une lucidité remarquable, Onésime Reclus constate en effet que si la langue française continue, de son temps, à être parlée par « *tous les gens dits hommes du monde* », elle commence à être supplantée par la langue anglaise en tant que langue des affaires et du commerce international. Il estime que, pour des rai-

sons démographiques évidentes, grâce surtout à son implantation en Amérique du Nord et en Asie, l'essor de celle-ci sera irrésistible et qu'elle dominera toutes les autres dans un avenir prévisible.

Selon lui, - à côté de l'anglais, "*langue universelle*" - le français peut prétendre, en compagnie de l'espagnol ou du portugais, au rang de "*langue mondiale*". Ce qui n'est, ma foi, pas si mal vu de la part d'un homme réfléchissant au destin des langues en 1880, alors que près de la moitié des Français parle encore une autre langue que le Français, alors que les Etats-Unis n'en sont qu'au début de leur épanouissement économique, alors que les conquêtes coloniales ne sont pas achevées ! C'est justement des progrès de la colonisation qu'Onésime

Reclus attend l'essor et le salut de la langue française. À la fois républicain, patriote, internationaliste et colonisateur, comme on pouvait l'être alors, il croit à la mission civilisatrice de la France. Il estime légitime que celle-ci tire de ses efforts et sacrifices un juste bénéfice. Mais un bénéfice pas tant économique ou politique que culturel : la diffusion de sa langue dans le monde.

Obsédé par la mort accélérée des langues régionales - à commencer par celle de la langue d'oc à laquelle il assiste dans son Aquitaine natale - victimes de la bienheureuse scolarisation républicaine, il recommande de rassembler toutes nos énergies pour sauver la langue française. Celle-ci doit et peut en effet, avec quelques autres grandes langues de culture, échapper au destin tragique des patois et des langues de faible diffusion. Frappé en outre par le spectacle exaltant de la colonisation auquel il a assisté en Algérie, très informé de la situation des Canadiens Français et de l'énergie farouche qu'ils mettent à préserver la transmission de leur patrimoine culturel, il affirme avec assurance que l'avenir du Français comme langue internationale tiendra au développement simultané du sur-geon nord-américain et à l'essor de la colonisation en Afrique. Alors que la conquête de l'Indochine n'est pas terminée, il ne croit pas que le français ait quelque chance de s'enraciner durablement sur le continent asiatique ; aussi suggère-t-il aux hommes politiques d'échanger l'Afrique contre l'Asie. Pour les convaincre, il écrit un livre au titre éloquent : *“Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique : où renaître ? et comment durer ?”*. En marge du débat tumultueux ouvert à propos des colonies pendant les premières années de la III^e République, Onésime fait figure d'original. S'il esquisse une véritable doctrine de l'impérialisme colonial français, il est l'un des seuls, sinon le seul, à accorder dans cette aventure collective une telle importance à la

langue, à la considérer comme un enjeu géopolitique.

Le sort des analyses d'Onésime Reclus au sujet de la Francophonie tient non seulement à l'isolement de leur auteur, mais aussi à la place qu'elle occupe dans son œuvre. Non pas rassemblée dans un ouvrage, mais éparpillée dans plusieurs consacrés à la France et à ses colonies. Il est vraisemblable que ces réflexions ont recueilli peu d'échos au moment de leur publication. Personne ne semble avoir remarqué ce que le concept de francophonie pouvait avoir de fertile et de prémonitoire. Aussitôt apparu, aussitôt oublié, le mot n'entre ni dans le vocabulaire savant, ni dans le vocabulaire populaire. Il ne figure même pas dans le *Nouveau Larousse illustré* auquel Onésime Reclus collaborait régulièrement. L'intuition, le mot lui-même ne sont que les lubies d'un homme seul qui n'a pas cherché à faire des émules. Nés au moment où la France constitue son empire, nés d'une réflexion sur les rapports entre la langue et la colonisation, le mot et l'intuition qu'elle implique n'accompagneront pas l'histoire coloniale française. À l'apogée de celle-ci, au moment de l'Exposition de 1931, nulle trace de la Francophonie dans les nombreux discours et publications qui accompagnent l'événement.

Ce silence et cet oubli s'expliquent par plusieurs raisons. D'abord par le sentiment partagé par le plus grand nombre des élites françaises que leur langue n'était nullement menacée, ensuite par le peu d'empressement des autorités coloniales à alphabétiser les “indigènes”. La scolarisation de ceux-ci n'interviendra que très progressivement, et souvent seulement dans les dernières années de la colonie, alors que cheminaient les idées d'indépendance.

Il revient justement à quelques-uns des dirigeants africains et asiatiques (Senghor, Diori Hamani, Bourguiba, Sihanouk) d'avoir été déterrés ce terme oublié de Francophonie - soixante-dix ans

après son apparition - et de l'avoir retourné, comme on fait avec les morts à Madagascar. J'emploie le mot “retourné” à dessein, car l'intuition remarquable des hommes politiques et des intellectuels porteurs des idées d'indépendance fut de croire possible d'accaparer la langue des anciens colonisateurs au point de la retourner contre lui, de la mettre au service de leur émancipation. On connaît plusieurs formules célèbres à ce propos. Après celles de Senghor, celle de l'écrivain algérien Kateb Yacine s'appropriant la langue française comme “*un butin de guerre*”, celle de l'écrivain congolais Tchicaya U'Tamsi qui proclame “*Le français m'a colonisé et moi, je colonise le français*”.

Dans les années soixante, pour une partie des élites des pays qui vient d'accéder à l'indépendance, le Francophone, c'est celui qui s'est affranchi du rapport colonial. La Francophonie, enfant naturel de la colonisation adoptée par le Tiers-Monde, s'impose comme l'une des voies de passages de la décolonisation. Elle ne pouvait cependant en rester là, cantonnée à ce moment précis de l'histoire, elle devait déboucher sur l'avenir. Au fil des ans, s'est constitué autour d'elle un corpus assez lâche d'idéaux d'échanges égalitaires, de réciprocité, de démocratie universelle. Léopold Sédar Senghor joua un rôle décisif dans l'élaboration intellectuelle et le rayonnement de la Francophonie moderne, qui est un des visages de la diversité culturelle.

Comme chacun sait, les pays francophones du Nord et du Sud ont joué un rôle de pionniers afin d'imposer au sein des institutions internationales, malgré l'hostilité résolue et constante des États-Unis d'Amérique, la diversité culturelle comme l'un des objectifs prioritaires de la coopération culturelle mondiale. Si l'UNESCO a enfin reconnu en novembre 2005 qu'elle devait être la clé de voûte de ses programmes et de la politique des États, c'est en partie grâce aux idéaux dont la Francophonie est porteuse. On ne

dit pas assez qu'en la matière l'ensemble des pays francophones a été depuis près de cinquante ans un laboratoire où de nouveaux besoins, de nouvelles pratiques, de nouveaux rêves sont heureusement apparus.

Il serait hâtif de tenir cette Francophonie parvenue jusqu'à nous après tant de péripéties comme tout à fait étrangère à celle imaginée par Onésime Reclus il y a plus d'un siècle. Le barde romantique, patriote et républicain, avait pressenti l'intérêt que pourrait représenter, pour l'équilibre des cultures, à côté d'un ensemble anglo-saxon prédominant, la formation d'entités culturelles constituées autour de grandes langues comme le français, l'espagnol, le portugais (incidemment, il invente aussi le mot "lusophonie" !), mais aussi le russe, le chinois, l'arabe... Même si elle fut à l'origine fondée sur les bienfaits escomptés de l'expérience coloniale, la Francophonie porte en elle, dès son surgissement dans le cerveau d'un géographe original, l'espoir d'une résistance possible à la domination hégémonique d'une langue, à l'uniformisation des cultures et des sociétés.

La Francophonie a une histoire complexe et équivoque. Dans ses nouveaux atours à la fois officiels et militants, elle apparaît aujourd'hui à beaucoup comme difficilement saisissable. Comme un kaléidoscope déroutant, comme une aspiration lyrique pour ne pas dire fumeuse, comme une utopie, rien qu'une utopie. Nous aurions tort cependant de nous lamenter à ce propos. La Francophonie n'est ni une doctrine, ni une idéologie - ce qui la protège de certaines dérives sclérosantes. Elle est un état d'esprit, un réceptacle où viennent germer des idées neuves.

Une partie de la gauche manifeste souvent à son égard indifférence et mépris, comme si elle portait la marque indélébile de sa naissance dans les bras des colonisateurs de naguère, comme si elle ne pouvait décidément pas être prise au sérieux. Le temps n'est-il pas venu de surmonter ces préjugés ?

Contrairement à ce que croient beaucoup - qui sont souvent ceux qui ne voyagent pas dans les pays francophones et qui ne lisent pas leurs littératures -, la Francophonie moderne n'est pas un club désuet de défenseurs maniaques de la langue française. Elle n'est pas enfermement défensif, mais ouverture sur les "langues tangentes" (l'expression est d'Édouard Glissant) qui vivent aux marges et au contact du français : les créoles, l'arabe, le berbère, les langues africaines... L'expérience francophone apprend aux Français que l'avenir de leur langue passe par l'expérience d'autres langues, par le multilinguisme. Il ne suffit pas de s'indigner des ravages de la culture dominante d'origine anglo-saxonne, il faut rivaliser avec elle par des alliances multiples conclues avec d'autres langues et d'autres cultures, minoritaires comme les nôtres. L'ensemble francophone, constitué autour d'une langue largement disséminée autour du globe et héritier des valeurs des Lumières, a une vocation particulière pour mener ce combat en faveur de la diversité culturelle. Mais pour le gagner, les Français doivent devenir des francophones. En sont-ils capables ?

Des ensembles comparables à la communauté francophone se sont constitués autour des langues espagnole, portugaise, turque. D'autres émergent ou émergeront autour des langues slaves, de l'arabe, du chinois, etc. Ces ensembles linguistico-culturels de dimension internationale seront appelés à jouer demain un rôle déterminant en tant que poids et contrepoids dans la pesée mondiale des expressions culturelles. Dans cette affaire, la Francophonie a frayé les premiers chemins. Elle a ouvert la voie à l'expérimentation de nouveaux modes de circulation des idées et des œuvres.

Soyons attentifs à la parenté remarquable de ces réseaux culturels émergents dans l'univers francophone avec l'organisation d'Internet ignorant les schémas préétablis. L'ensemble qui se met en place,

entre les individus et les institutions, est à l'image de la Toile : multipolaire, sans hiérarchie, horizontal, ouvert sans limite. Au début de l'aventure d'Internet, les militants francophones se méfiaient d'un projet né dans les bureaux des militaires américains. Ils ont appris depuis à s'en servir, et ils découvrent aujourd'hui les avantages inespérés qu'ils peuvent en tirer. Ce qu'ils prenaient pour un instrument au service de l'uniformisation se révèle pouvoir être une arme pour lui résister.

Alors que beaucoup de sociétés du Nord et du Sud sont travaillées par la quête de nouvelles et souvent fort anciennes identités, menacées par le retour du religieux communautaire, par la tribalisation et le repliement sur soi, allant de pair avec l'exclusion et le racisme, la Francophonie offre des perspectives qui mériteraient d'être considérées avec moins de désinvolture. Elle ne constitue pas une potion magique, mais un possible, un espoir. Ce qu'il nous faut inventer dorénavant, c'est un nouveau rapport aux autres. Pas seulement à l'égard de l'étranger qui parle d'autres langues, mais aussi envers une partie de la jeunesse française qui n'a pas tout à fait oublié la langue parlée par ses parents, qui malmène la langue française encore un peu étrangère. Il serait inconséquent de ne pas voir que la violence des banlieues n'a pas commencé par la violence faite à la langue. Si l'avenir de la Francophonie se joue en Afrique, en Europe, il se joue aussi tout près de chez nous, au cœur de nos villes.

Pour devenir un état d'esprit partagé par une partie importante de l'opinion publique française, pour devenir une "nouvelle frontière" parmi les élites, la Francophonie doit cependant se débarrasser au plus vite de ses mauvaises habitudes. Elle doit cesser d'être une politique trop souvent au service des intérêts particuliers des États, et notamment de la France. Est-ce trop demander ?

Jean-Marie BORZEIX

Daniel MAXIMIN

“Francoffonies !”

LE festival francophone en France, baptisé “francoffonies !” est une initiative présidentielle qui consiste à inviter les représentants des cultures francophones, de façon à montrer la francophonie en France d’une manière plus dynamique, plus complète. Une saison entière est consacrée à ces cultures francophones, avec des manifestations littéraires, des expositions, des spectacles de musique, de théâtre, de danse, etc. : elle débute en mars avec le salon du livre et comme point d’orgue symbolique, en octobre, la célébration du centième anniversaire de la naissance du grand poète Léopold Sédar Senghor.

C’est l’occasion de montrer la richesse et la vitalité des cultures francophones, en ne les considérant pas comme des cultures étrangères, mais aussi de cultures cousines et voisines en œuvre sur les cinq continents, qui éclairent ce qu’est la culture française d’aujourd’hui : une culture qui vit aussi de ses relations avec le reste du monde. Car il s’agit en même temps de montrer que la France aussi est francophone, qu’elle est partie prenante, ce que parfois certains Français, dans le monde de la culture ou des médias, oublient un peu trop. Donc de mettre en évidence le fait que la francophonie ne fonctionne pas dans un seul sens qui serait celui d’une influence française, notam-

ment à travers la langue française, vers les cultures étrangères qui en ont été imprégnées, mais que c’est le tissage de cultures et de relations qui crée aujourd’hui la vitalité des expressions artistiques francophones.

IMPOSITION DE LA LANGUE FRANÇAISE, HÉRITÉE DE LA COLONISATION ?

IL y a aliénation seulement lorsqu’une langue est imposée et ne sert qu’à l’expression de la volonté de celui qui l’impose. Le colonisateur certes a voulu apprendre le français dans les écoles coloniales pour imposer aux

colonisés un modèle linguistique et culturel qui devrait aboutir à leur aliénation ou au mieux à leur assimilation. Mais en réalité, les choses ne se sont pas passées ainsi : la langue française a pu devenir une langue d'expression de liberté pour le colonisé lorsqu'il a utilisé cette langue culturellement et idéologiquement pour exprimer ses propres aspirations. Il y a une phrase de Jean-Paul Sartre qui explicite très clairement ce mouvement : "l'important n'est pas ce qu'on a fait de nous mais ce que nous faisons de ce qu'on a fait de nous" écrit-il dans *Qu'est-ce que la littérature ?*, à propos de la manière dont l'art résiste aux assignations dans lesquelles on peut l'enfermer.

Une langue est au service de celui qui la prend non pas comme une imposition, mais qui la conquiert pour exprimer son être, sa spécificité. Grâce à la culture, grâce à la poésie, grâce aux romans, grâce aux essais que les colonisés ont écrits, la langue française, non pas en soi, mais par les œuvres artistiques et intellectuelles qui ont été créées, a pu exprimer les aspirations de liberté et d'égalité, et devenir un outil culturel de résistance et de victoire contre la colonisation.

La francophonie a d'abord été culturelle, littéraire, poétique même : la francophonie politique, idéologique et institutionnelle n'est venue qu'ensuite, après la décolonisation.

Elle a été conçue après la guerre par la volonté de poètes, d'intellectuels, d'écrivains comme Senghor, Césaire, Damas, l'équipe de *Présence Africaine* autour d'Alioune Diop et la revue *Présence africaine* en 1948. Il faut rappeler l'importance des deux grandes anthologies, *Poètes d'expression française* de Léon Damas au Seuil avec des poètes d'Asie, d'Indochine, de l'Afrique, des Antilles, d'Haïti, et la grande anthologie plus militante,

regroupant dix-sept poètes, que Senghor a publiée un an après aux PUF, *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache d'expression française*. On peut les considérer, puisqu'elles sont aujourd'hui devenues des classiques, comme les œuvres qui manquent la naissance de la francophonie culturelle, littéraire, artistique. Des poètes, tous différents les uns des autres, sans aucun souci d'écoles ou d'esthétiques communes, se sont simplement réunis au nom de leur droit à l'expression libre et de leur souci d'une solidarité au-delà des ethnies, des conditions politiques, des pays et des continents. Ils ont ainsi créé une espèce d'internationale littéraire de ceux qui, à l'époque, pour la plupart d'entre eux, étaient colonisés et qui ont initié le combat pour la décolonisation. Car ce qui est frappant, c'est que ce sont les mêmes hommes qui sont devenus ensuite les acteurs politiques de la décolonisation : beaucoup d'entre eux ont ensuite joué un rôle majeur dans la géopolitique du XX^e siècle. Le meilleur exemple en est Léopold Senghor, Président du Sénégal, amis aussi Aimé Césaire, le poète Damas, le poète Rabemananjara, qui a été un dirigeant important à Madagascar, etc. On voit bien là comment une initiative culturelle, une décision de solidarité, une liberté esthétique de chacun, et le partage d'une même langue pour exprimer toutes ces spécificités culturelles, étaient aux sources de la Francophonie.

C'est en ce sens qu'il ne s'agit pas, comme on le fait trop souvent, de limiter la Francophonie au partage d'une langue, mais de rappeler que ce qui en a fait le ciment, ce sont la culture et la résistance identitaire, le souci d'affirmer les spécificités – africaines, antillaises par exemple – dans leur expression la plus haute, c'est-à-dire leur expression artistique : la danse, la musique, la poésie...

UNE IDÉE MIEUX PARTAGÉE EN FRANCE ?

DANS l'école de Jules Ferry, la priorité était de transmettre un modèle commun d'identité française de façon à cimenter la république au-delà des différences sociales, économiques, régionales, etc. au nom de valeurs d'ailleurs comme l'égalité républicaine ou le partage d'une citoyenneté commune. L'inconvénient de ce modèle uniforme (les mêmes livres pour tout le monde, aux mêmes heures, le même cours, les mêmes programmes) est qu'il aboutit à une défiance, sinon une méfiance, vis-à-vis de toutes les expressions des spécificités.

Il arrive qu'en France, les Français de l'hexagone, formés dans ce jacobinisme culturel et éducatif, aient du mal à comprendre que, au-delà de l'hexagone, les gens se soient libérés des contraintes de la langue imposée autant et plus que dans l'hexagone lui-même.

Tout poète, tout écrivain quel qu'il soit, est d'abord quelqu'un qui affronte la loi de la langue pour essayer de s'en libérer et d'exprimer quelque chose d'original, qui n'a pas encore été dit. La décision d'écriture implique une nouveauté, l'affrontement avec l'inédit : tout poète pose le même acte d'appropriation, de digestion et ensuite de réinvention à travers le langage, sans lui être soumis.

Cette conscience-là, très forte, a été moins claire en France, sans doute à cause de la manière dont on y a inculqué ce modèle jacobin qui confond langue et citoyenneté, langue française et identité française. Même les milieux intellectuels ont eu du mal à penser que cette même langue pouvait aussi être l'expression d'autres identités : congolaise, martiniquaise, vietnamienne... Aujourd'hui encore, pour certains, il y a comme une surprise dans l'hexagone, devant les qualités d'expression des romans, des poèmes,

écrits en français hors de l'hexagone, qui expriment d'autres identités.

Cette méconnaissance est grave parce qu'elle enferme en quelque sorte la langue française dans l'hexagone, alors qu'elle est internationale. C'est pourquoi les Francophonies montrent à la France que sa langue existe au-delà de l'hexagone, grâce à l'exemple des cultures qui ont utilisé cette langue, ce qui est une manière aussi de montrer, ce qui de fait est une évidence, que la culture française n'est en rien, elle non plus, enfermée dans l'hexagone : il n'existe pas d'art, même national, aussi enraciné soit-il dans les réalités de telle ou telle ethnie, de tel ou tel peuple, de tel ou tel moment historique ou de telle ou telle géographie, qui n'aspire et qui ne réussisse, à dépasser toujours les frontières historiques, géographiques dans lesquelles il a été circonscrit.

C'est la destinée de toute oeuvre d'art d'être une trahison du lieu et du moment dans lesquels elle a été conçue ! On voit donc bien que la circulation culturelle entre la France et le monde francophone n'existe pas dans un seul sens : la dimension internationale de l'expression culturelle et artistique à travers les littératures francophones nourrit aussi la conscience des artistes français.

L'IDÉE DU FESTIVAL EST EN FAIT TRÈS SIMPLE

ELLE est de mettre en avant non pas les idéologies, les systèmes politiques ou la langue mais les cultures, en montrant comment elles permettent des expressions spécifiques et en même temps dialoguent sans arrêt et forment des cousinages. Il s'agit donc de donner la parole aux artistes, de donner la parole aux poètes, aux écrivains et non pas de se poser toujours la question de l'outil. La langue convient-elle, ne convient-elle pas, est-elle aliénante, est-elle libératrice, etc. ? On regarde les autres. On

écoute les artistes. On regarde les tableaux, on écoute les musiques. On dépasse le simple aspect linguistique. Un tableau peut être francophone, non pas en s'en tenant à la définition politique parce qu'il vient d'un pays qui est dans l'Organisation de la Francophonie, mais parce qu'il représente une marque de diversité culturelle, de dialogue, de synthèse, de tissage de cultures, de dépassement des contraintes historiques : il est d'abord une expression personnelle, individuelle et artistique, sans laquelle il n'y aurait aucun mouvement, il n'y aurait aucun courant et il n'y aurait aucune culture.

L'idée est de donner la parole aux individus : par exemple les écrivains, non pas pour montrer leur unité, mais chacun, à travers son histoire, son esthétique, ses propres choix, son humour et son angoisse, parler, manifester, montrer sa singularité à travers ses romans, ses poèmes, son théâtre. Il ne s'agit donc pas d'une unité de mouvement, d'organiser une simple juxtaposition, mais d'être à l'écoute des cousinages. Ces cousinages peuvent naître de problèmes partagés, comme les angoisses du siècle, les défis de la mondialisation, les graves problèmes politiques, les atteintes à la liberté dans beaucoup de pays du monde francophone, sur tous les continents. C'est tout simplement la bataille de l'artiste, pour créer, pour s'exprimer au milieu des difficultés.

D'où la volonté d'organiser les échanges d'abord sur le plan artistique, contrairement à ce que l'on observe trop souvent. Pour la littérature, par exemple, il y a comme une habitude à présenter des écrivains francophones en associant sur la scène un Québécois, un Belge, un Algérien, un Congolais... mais sans leur associer un Français ! Il s'agit d'échanges non pas autour de la langue, mais autour de thématiques littéraires et esthétiques, ou de contenus qui sont les leurs. La question de la ville par exemple, est un des thèmes du Printemps de potes.

C'est une question centrale dans le monde francophone, qu'il soit du Nord ou du Sud, je dirais même surtout à propos des pays du Sud : leur développement urbain extraordinaire fait qu'aujourd'hui, ces mondes du Sud, et pas seulement les grandes capitales du Nord, sont confrontés à la question de la ville. C'est un exemple d'une thématique qui dépasse le simple questionnement "pourquoi écrivez-vous en français ?"

Car ce que nous souhaitons, ce sont de tels échanges esthétiques : non pas le pourquoi de la langue, mais le comment de l'écriture. Il faut parler plus d'écriture et parler moins de langue, parler plus de contenu et parler moins de linguistique. Donner la parole aux artistes, c'est aussi mettre en avant le courage de l'acte de création. Le courage qui consiste, dans une situation très grave, je pense au Rwanda, au Togo, à certaines avancées de communautarismes, de fondamentalismes - religieux ou autres -, au retour de coupures ethniques dans certains pays, à faire un tableau, une chanson, un poème... Ce qui importe alors c'est de considérer cette oeuvre comme un tableau, comme une chanson, comme un poème et non pas simplement comme une description d'une réalité. Trop souvent, on considère les artistes comme des journalistes qui donnent des nouvelles du pays, et ce faisant, on élimine trop souvent, notamment à propos des littératures du Sud, la dimension de création, la dimension esthétique, qui en elle-même est porteuse d'un message politique de liberté. Or c'est aussi dans cette action esthétique que se situe le message de la francophonie.

Une autre erreur souvent commise à propos des pays francophones, ce serait de les considérer comme des pays uniquement définis par le retour aux traditions. L'Afrique, par exemple, ce n'est pas seulement les contes sous le baobab ! L'Afrique c'est aussi la modernité. La moitié des populations y vit dans les villes,

avec toutes les contraintes, les difficultés pour affronter les défis du XXI^e siècle. De ce point de vue aussi, l'histoire de ces cultures francophones montre bien que depuis les années 30-40, les grands courants de ces expressions culturelles, littéraires notamment, se sont inscrits dans la modernité. La pensée de Senghor et son lien avec la philosophie allemande contemporaine, l'esthétique d'Aimé Césaire dans son œuvre de jeunesse du *Cahier du retour au pays natal* qui fait que Breton découvrant cela beaucoup plus tard s'aperçoit avec émerveillement qu'il y a dans Césaire ce que lui-même recherchait dans le surréalisme-, tout cela nous montre que culturellement et notamment littérairement, et notamment en poésie, la francophonie culturelle s'inscrit depuis des décennies dans les modernités de son temps. C'est une des caractéristiques de cette grande poésie du XX^e siècle, que d'être dans le siècle et non pas dans la quête d'un retour à des traditions inscrites dans le temps d'avant la colonisation. Autrement dit, il y a un métissage entre le passé et le nouveau, entre les traditions et la modernité et en aucun cas il ne s'agit de mouvements culturels centrés sur le retour au passé. Et je crois que c'est la même chose aussi dans l'ordre du politique : de même que cette francophonie des aînés a été un des moteurs de la décolonisation, la francophonie d'aujourd'hui - on le voit par exemple avec l'action des francophones à l'Unesco pour défendre la diversité culturelle - est un des moteurs, pas le seul bien sûr, de la quête d'une autre forme de mondialité au-delà des impositions de la mondialisation économique.

LA FRANCOPHONIE PEUT ÉCLAIRER CERTAINES QUESTIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

MIEUX considérer la francophonie, mieux comprendre la francophonie à travers

les expressions artistiques et culturelles, c'est aussi peut-être mieux éclairer les réalités de la France d'aujourd'hui et notamment les réalités de ce que sont "les enfants de la francophonie". Je prendrai l'exemple des jeunes "d'origine immigrée" comme on dit, issus de l'immigration, à propos desquels l'actualité a soulevé tant de questions : "qui sont-ils ?", avec la tentation de les rejeter dans l'altérité en disant "ils ne sont pas intégrables, ils sont différents, peut-être seraient-ils islamistes, seraient-ils manipulés par des forces étrangères, seraient-ils des enfants de polygames ?" comme si on se demandait "comment peuvent-ils être Français s'ils sont différents ? Comment peut-on être Français si son père était un immigré ?". C'est là à mon sens que l'expérience francophone vient apporter des réponses. Ces jeunes Français issus de l'immigration sont en quelque sorte des métis de l'histoire coloniale : non pas des victimes seulement de la colonisation comme on les présente parfois, mais le résultat de tissages culturels, politiques, historiques, idéologiques, économiques dont est constituée la France d'aujourd'hui, qui sont l'histoire du XX^e siècle et qui font d'eux aujourd'hui, au XXI^e siècle, les enfants, les petits enfants de ce que le XX^e siècle a fait et été. Je crois que, trop souvent, on considère qu'il y a d'un côté des jeunes issus de l'immigration et de l'autre côté le monde francophone vu comme un monde d'étrangers qui parlent français. Mais il arrive trop peu souvent qu'on fasse le lien entre les deux et qu'on prenne conscience que les jeunes d'aujourd'hui en France, et pas seulement ceux issus de l'immigration, ce sont des jeunes Français qui portent en eux le fait qu'ils sont aussi des jeunes francophones, héritiers de l'histoire de leurs pères et leurs mères.

Nous en revenons à l'idée de circulation culturelle, dans le temps comme dans l'espace, qui est au

cœur du projet du festival. Cette circulation n'est pas encore aussi évidente pour tous les arts : elle se fait déjà beaucoup en musique, moins dans le domaine littéraire, encore moins dans le domaine des arts plastiques ou de la danse. La diversité des expressions artistiques d'aujourd'hui, que le festival entend rendre visible, montre bien le lien entre le passé et le présent, la tradition et la modernité, l'héritage et la création. Le raï par exemple, qui vient d'une tradition oranaise et de la rencontre avec la modernité des musiques noires d'Amérique, est la création d'une génération, une nouveauté artistique et culturelle qui fait partie des réalités du siècle qui commence.

Tout le monde gagnerait à ne pas couper l'expression des jeunes générations de l'expression de leurs aînés. Il n'y a pas de coupure absolue entre musique jeune et musique des anciens, entre une littérature jeune et la littérature de "ce monde ancien" comme dirait Apollinaire. Ce serait là quelque chose de très pernicieux, parce qu'aujourd'hui aussi des mouvements et des forces qui ont déjà existé auparavant sont à l'œuvre ; le rap a des ancêtres, ce n'est pas simplement un surgissement jeune, moderne, de liberté dans l'usage de la langue, mais, d'une certaine manière, c'est un héritage de Rimbaud ou de Damas.

Là aussi on voit bien que, pour beaucoup de raisons, y compris des raisons sociales, politiques, des raisons de conscience identitaire même, il est important qu'un jeune d'aujourd'hui sache cela. Il est important que l'école soit le lieu de transmission de ces grandes cultures du passé et fasse aussi connaître leur extension culturelle, sans les enfermer dans l'hexagone ; d'où l'attention particulière que le festival portera aux jeunes et aux écoles.

Daniel MAXIMIN

Cet article est réalisé à partir d'une interview publiée dans le N° 127 de la revue "Les livres pour enfants" (La joie par les livres), avec l'autorisation de celle-ci.

Jean FOUCAULT

Parler le francophonais

Au chanteur Zao

à qui j'emprunte "francophonais"
et dont les chansons affrontent le réel avec humour et ironie
(*"Moustique"*, *"Ancien combattant"*,...)

LA "Francophonie" peut s'entendre de diverses manières. Le dictionnaire Robert donne deux sens à ce mot :

- "ensemble constitué par les populations francophones"

- "mouvement en faveur de la langue française". L'exemple donné est le "Grand prix de la Francophonie".

Il ignore ainsi l'entité "politique", celle de l'organisation qui regroupe les Etats ayant en commun non seulement la langue française mais encore un certain nombre de valeurs (sur les équilibres Nord-Sud

par exemple). Des pays peuvent adhérer bien que le français ne soit plus parlé au quotidien par la population. C'est le cas du VietNam.

Pour ce qui est de la langue, Ken Bugul, écrivaine Sénégalaise, dans un entretien au *Magazine littéraire* de mars 2006 consacré à la "défense et illustration des langues françaises", peut dire : "j'entends par Francophonie l'usage et le vécu d'une langue commune à des pays qui ont en partage la langue française. Il n'y a donc pas d'auteurs "français". Tout le monde est francophone et personne ne se situe à la périphérie."

La notion de "périphérie" renvoie à la centralisation culturelle où pèse le poids de la France et de Paris. Les réseaux des pays anglophones n'ont pas cette même relation, les centres de créations culturels étant multiples à Londres, à New York, San Francisco, Le Cap ou New Delhi,... Il en est de même pour d'autres langues comme l'espagnol. En littérature francophone, au contraire toute reconnaissance passe par Paris. C'est tout le dilemme posé par la création en Afrique ou aux Caraïbes, par exemple, d'autant que les circuits de diffusion-distribution permettent mal d'être connu au-delà des frontières du pays d'origine. Les éditeurs du Sud se sont récemment regroupés au sein de l'association *Afrilivres*¹ pour tenter d'améliorer un peu les échanges, mais cela reste marginal. Cette situation explique que de grands auteurs de la francophonie comme Franketienne², le poète haïtien ou le congolais Sony Labou

Tansi³, écrivain, dramaturge, acquièrent leur notoriété en dehors de la Francophonie.

L'année "Francophonies !" organisée sur le territoire français en 2006 s'écrit avec trois "f" pour évoquer le français de France, le français des pays de la Francophonie, et le français pratiqué "ailleurs". Car on peut parler français hors Francophonie. On sait que les finalistes et gagnants des dictées de Bernard Pivot sont souvent originaires de pays non francophones. Mais la France a toujours du mal à se sentir membre d'une communauté "francophone" où elle une entité parmi d'autres et où le "français de France" n'est qu'une composante.

C'est dans ce contexte que je mène actuellement :

— des activités culturelles (notamment autour de l'écriture créative des jeunes) au sein de l'association *Lignes d'écritures* avec des interventions en formation de formateurs notamment au Maroc, au Togo, au Rwanda, au VietNam

— des activités de recherche dans le domaine des littératures pour l'enfance et la jeunesse⁴, ce qui m'a amené à devenir coordonnateur d'un réseau de chercheurs en "Littératures d'enfance" au sein de l'Agence universitaire de la francophonie⁵ (AUF), réseau créé en avril 2003.

Le statut de l'AUF est celui d'une ONG, ce qui lui permet de fonctionner comme une université (comité scientifique, conseil d'administration d'universitaires,...) et d'accueillir établissements et chercheurs de tous les pays, dans la mesure où ils travaillent et communiquent leur science en langue française. C'est la communauté de langue de recherche qui prime, et non le pays d'origine.

"Littératures d'enfance" est ainsi aujourd'hui un réseau de 130 chercheurs qui accueillent par exemple des collègues du Venezuela, des Etats-Unis, d'Indonésie,... Nous pratiquons donc cette Francophonie

ouverte qui permet de nous interroger sur l'ensemble des littératures d'enfance du monde entier, quelle qu'en soit la langue. Un tel réseau est unique et permet d'approfondir de manière "universelle" des problématiques de recherche portant par exemple sur "Les Mille et une nuits des enfants", "la figure paternelle", "les lieux imaginaires en littérature d'enfance et de jeunesse",...

L'enfant des pays francophones fait bien l'apprentissage du français. Pourtant les indicateurs communiqués par l'*Observatoire du français* montrent que dans de nombreux pays du Sud un fort pourcentage de la population ne parle pas français – et même ne parle *plus*, ce qui est plus grave. L'apprentissage d'une langue à partager est pourtant fondamentale si l'on veut constituer une communauté, au sein même de chaque pays. Au Burkina Faso et dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, la multiplicité des langues nationales donne au français un rôle de langue vernaculaire. Ce n'est pas la même chose là où existe le bilinguisme (Maghreb) ou bien là où une langue nationale a pu faire l'unité. Ainsi tous les Rwandais parlent le kinyarwanda et se comprennent aujourd'hui dans cette langue, qu'ils aient vécu pendant quelques années dans des pays anglophones ou dans des pays francophones.

Dans tous ces univers, quel est le statut de la langue ? Lorsque le chanteur congolais ZAO (Congo-Brazza) dit qu'il "parle le francophonais" j'aime bien cette manière d'exprimer le dialogue vivant des langages au sein de la Francophonie linguistique.

Parler "français" ne se fait pas au mépris des langues nationales, des langues maternelles (et ceci est vrai en France même). Le passage par le littéraire induit cette ouverture. Les enfants jouent avec la langue, le babil se construit avec les sons de la langue maternelle et la littérature commence chez le tout-petit, dès qu'il peut désigner l'absence. Pour Evelio Cabrero Para⁶ "a pu" serait

ainsi la première phrase qui ouvre au sens littéraire, quand le tout-petit est apte à désigner l'absence de lait dans son biberon.

La langue "maternelle" n'est pas une notion toujours simple avec les situations de familles croisées, transplantées au fil des événements qui leur sont imposés. Dans un ouvrage récent Pierre Judet de La Combe et Heinz Wismann⁷ ont bien montré qu'il faut maîtriser sa langue maternelle pour que se développent une pensée intérieure et un rapport ouvert au monde (la langue maternelle n'est pas non plus repliement sur soi). Avoir deux langues à disposition de par ses origines est une richesse et non un manque. Or certains comportements dans nos sociétés actuelles le feraient croire. Un rapport parlementaire publié en France en 2005 veut lutter contre le bilinguisme, en obligeant par exemple les couples étrangers à ne parler que français chez eux (le rapport Benisti⁸). D'autres orientations actuelles doivent nous rendre vigilants sur ces aspects. L'éthique "francophonaise" ne peut accepter de telles dérives et se doit d'en dénoncer la gravité. On voit dans ce cas combien "la France" a besoin de vivre au sein de la Francophonie, non pas une Francophonie seulement institutionnelle, mais une Francophonie éprouvée, vécue, par la société civile. Il est de la responsabilité des politiques de soutenir les initiatives allant en ce sens.

Pour vivre la Francophonie ouverte il faut avoir le sens d'une communauté à multiple facette qui dépasse les clivages historiques, dans le respect de chacun et en assumant l'histoire de part et d'autre. On voit actuellement en France que ce n'est pas toujours simple. Et que le "devoir" de mémoire en soi n'est pas la panacée car toutes les opinions exercent leur "devoir" de mémoire, et donc éventuellement leurs peurs.

Je ne défends donc pas un "territoire" du français donné une fois pour toute, et c'est cela aussi que nous apporte le regard du littéraire. Le

rapport au monde est un rapport à la langue, et “créer”, pour Edouard Glissant, c’est “construire à partir de la langue imposée, un libre langage”. La littérature nous introduit au “tourment du langage”. Le rapport vivant à la langue ne peut jamais être simple et lisse. Le littéraire est acceptation du “divers” contre la pensée unique.

Tourment du langage, tourment de la vie réelle : contes et romans nous offrent l’apprentissage du monde au travers de personnages peu recommandables à première vue, peu “citoyens” (il suffit de penser aux sorcières des contes, aux flibustiers des romans d’aventure,...). C’est que la littérature se situe “par-delà le bien et le mal”, permettant un travail sur l’inconscient qui est à mener toute notre vie. La littérature de jeunesse est heureusement une approche de plus en plus insérée dans l’enseignement, avec des fortunes diverses (et avec les difficultés d’accès au livre pour un grand nombre de pays francophones).

Cependant trop souvent encore on entretient des rigidités qui peuvent bloquer le développement d’un “francophonais” assumé. Ainsi dans certains pays d’Afrique de l’Ouest non seulement l’école enseigne en français mais encore il est interdit de parler wolof ou bambara. Non seulement cette méthode d’apprentissage entraîne de nombreuses frustrations, mais encore elle a toutes chances de ne pas être efficace dans le strict domaine où l’on veut la cantonner à savoir comme langue “technique”. Des contre-feux s’ouvrent alors. J’évoquerais ici une communication de Sophie Moulard-Kouka lors d’un congrès de l’APELA¹⁰. Cette communication avait pour titre : “Le rap à Dakar : un discours populaire et didactique entre local et global”. Elle montrait comment le rap est le moyen pour une partie de la population de Dakar, de prendre cette distance critique entre le wolof et le français, créant un rap très spécifique auquel adhèrent non seulement les jeunes mais aussi les adultes des classes

moyennes, pris en tenaille entre ces deux langues.

Dans un autre ordre d’idée certains pays africains anglophones (je pense tout particulièrement au Nigéria et à la Tanzanie) s’engagent à développer de manière très importante le nombre d’enfants qui apprendront le français à l’école, dans les prochaines années. Lors d’un entretien avec son excellence Juma V. Mwapachu, ambassadeur de la République de Tanzanie en France, celui-ci m’expliquait la position de son pays à ce sujet (il était chargé de présenter ce projet auprès des organismes internationaux : Conseil de l’Europe, UNESCO). Il disait que si les Tanzaniens voulaient parler avec les Sénégalais, ce n’est pas en swahili qu’ils pourraient le faire. Il fallait donc que leurs enfants apprennent “la langue coloniale” de l’autre.

Notre échange avait justement pour raison d’être d’évoquer une approche vivante de la langue qui passe par la littérature : traduction de contes swahilis en français pour que les enfants de l’école primaire retrouvent leur univers dans ces textes. Et choix adapté d’albums ou autres livres pour enfants édités en français, pour entrer dans l’univers francophone.

Le “francophonais” ne se joue donc pas contre telle ou telle langue. Il est pour l’épanouissement de toutes les langues. Toute langue s’enrichit au contact. Sans les mots “empruntés” à l’arabe, à l’indien, à l’anglais, au persan,... le “français” n’existerait pas. J’aime bien d’ailleurs le mot “emprunter” : c’est comme la reconnaissance d’un échange mutuel, d’une dette, d’un lien qu’on s’est ainsi créé.

Lise Gauvin¹¹, reprenant les termes d’Edouard Glissant, parle ainsi de la langue qui “s’archipélise” et rejoint la dimension du Tout-langue. Il s’agit d’un véritable multilinguisme dans l’ouverture à “l’imaginaire des langues”.

Evidemment une telle vision de la langue et du monde a des consé-

quences sociales et politiques. Une langue qui fonctionne dans la “variance” comme disait Gaston Miron, et non dans la “norme” ne peut se permettre certains comportements. Le mot “francophonais” nous aide à penser cela. Mais encore faut-il que ce ne soit qu’une étape et non une stigmatisation folklorique, afin de dépasser la vision que la France a de la “francophonie” : on ne dit pas que Flaubert ou Zola sont des écrivains “francophones”. Le terme s’appliquerait-il qu’aux écrivains du Sud, devenant ainsi une machine à exclure ? C’est que pense en tout cas Amin Maalouf dans un article publié par *Le Monde des livres* du vendredi 10 mars 2006¹² intitulé “Contre “la littérature francophone””, qui ne peut laisser indifférent.

Jean FOUCAULT

1. Afrilivres : www.afrilivres.com, courriel afrilivres@yahoo.fr 04 BP 1154 Cotonou (Bénin)

2. Un site “officiel” pour entrer dans son œuvre : <http://www.franketienne.com/>

Né en 1936 il a tout de même reçu en 2005 le “Grand Prix du Livre Insulaire” de Ouessant.

3. On peut retrouver Sony Labou Tansi (1947-1995), sur le site de la Maison des Auteurs du Festival Francophonies en Limousin, où il a été en résidence :

www.lesfrancophonies.com/PAGES/maison/AUTEURS2002/Sony-Labou-Tansi.htm

4. Je suis chercheur associé aux “Centre de Recherches Textes francophones” (CTRH – université de Cergy) et “Centre de recherche Littéraires “Imaginaires et didactiques”” (CRE-LID, université d’Artois)

5. Site internet : <http://www.lde.auf.org/>

6. Evelio Cabrero Para est directeur adjoint de l’UFR de linguistique à l’université Paris VII.

7. Pierre Judet de La Combe et Heinz Wisman, *L’avenir des langues* (éd. Du cerf, 2004)

8. Le rapport est téléchargeable sur le site du CIRDEL

http://aussi_/cirdel.lyon.free.fr/article.php3?id_article=16

Voir une des nombreuses critiques de ce texte sur le site Afrik.com, “Bilinguisme et délinquance : le rapport Bénisti” :

<http://auwww.afrik.com/article8155.html>

9. Edouard Glissant, *Le Discours antillais*, Gallimard, 1987, réédité plusieurs fois dans la collection folio-essais.

10. Association pour les études littéraires africaines. Le congrès s’est déroulé les 23, 24 et 25 septembre 2004 à Bordeaux.

11. Lise Gauvin, *La fabrique de la langue*, Points, réédition 2004.

12. P. 2 du supplément *Le Monde des livres* daté du vendredi 10 mars 2006, rubrique “Forum”.

Jean-Daniel LÉVY

Une langue d'avenir

IL ressort de certaines analyses du vote du 29 mai que les Français seraient frileux, repliés sur eux-mêmes, non ouverts à l'extérieur et non progressistes. On affirme souvent également qu'ils sont inquiets concernant l'avenir de leur langue et qu'ils souhaitent la voir portée haut et fort à l'étranger. Dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire des radios francophones, Radio France a demandé à CSA de réaliser une enquête auprès d'un échantillon représentatif de Français. Afin de ne pas limiter l'analyse à l'hexagone, des questions identiques ont été posées aux Belges, Suisses et Canadiens tous francophones. Il apparaît ainsi que chaque population interrogée est attachée à sa langue, mais pour des raisons différentes. Dans le cadre de la mondialisation et d'Etats plurilinguistes le Français ne doit pas, à leurs yeux, perdre de terrain face aux autres langues.

LA LANGUE FRANÇAISE PLÉBISCITÉE PAR LES FRANCOPHONES...

IL est fréquemment souligné qu'en France les langues étrangères ne constituent pas un point fort. Égocentrisme et fierté sont souvent cités comme facteurs explicatifs du faible empressement manifesté par les Français à s'ouvrir aux autres langues. On pourrait penser que, dans le cadre de la mondialisation, les Français – dans l'idéal – trouveraient plus simple de pouvoir parler couramment Anglais quitte à ce que ce soit au détriment de leur langue maternelle. Il n'en est rien. Invités à répondre à la possibilité – tout à fait hypothétique – de choisir à sa naissance sa langue maternelle, les Français privilégient... le Français à hauteur de 63%, devant l'Anglais et, plus anecdotiquement, l'Espagnol, l'Italien, l'Allemand et le Chinois.

La réponse à cette question traduit l'attachement à la langue française. Toutes les catégories de personnes interrogées choisissent majoritairement leur langue. Certaines plus que d'autres : les personnes âgées, celles de catégorie supérieure et les habitants des plus petites communes.

A l'étranger on mesure les mêmes types de comportements : 70% des Canadiens francophones privilégient le Français, 64% des Belges et 54% des Suisses. Les langues "concurrentes" ne suscitent pas l'engouement : le néerlandais n'est cité que par 3% des Belges, l'Allemand (4%) et l'Italien (8%) pas nettement plus en Suisse. Quel que soit le pays d'interrogation, un peu plus de 20% de la population privilégierait l'Anglais.

**...POUR DES RAISONS
DIFFÉRENTES**

QUELLES sont les caractérisations de la langue française ? C'est avant l'inscription dans une continuité historique. Aux yeux des Français, il s'agit avant tout d'une langue porteuse d'histoire et de culture (47% des réponses), ayant une orthographe compliquée (43%), agréable à entendre (37%). "L'intellectualisation" du rapport à la langue – en la rattachant à la culture et à l'histoire – est surtout le fait des catégories supérieures de la population française ainsi que des plus diplômés. De leur côté ouvriers, employés et jeunes estiment que le trait caractéristique principal du Français consiste en sa difficulté d'appropriation notamment au niveau de son orthographe.

Au Canada, en Suisse et en Belgique, l'esthétique l'emporte sur les autres dimensions (respectivement 48%, 61% et 56% des personnes interrogées indiquent qu'elle est agréable à entendre).

En danger le Français ? Peut-être, mais il ne s'agit ni de la préoccupation première des personnes inter-

rogées, ni ce qui leur vient spontanément à l'esprit lorsque l'on évoque la langue : parmi une liste de qualificatifs seuls 14% des Français jugent que le fait que la langue soit en voie de disparition dans le monde caractérise le mieux le Français, 15% des Canadiens, 10% des Suisses et 6% des Belges.

Quel rapport à l'Anglais ? Seuls 13% des Belges affirment que le Français est capable de résister à l'Anglais. Les Français (16%) et les Suisses (20%) adoptent sensiblement la même attitude. Logiquement les canadiens apparaissent plus "militants" : 25% répondent qu'effectivement le Français peut résister.

**OU VIVRE DANS L'IDÉAL ?
DANS MON PAYS !**

QUELLE que soit sa localisation géographique, un habitant sur deux préfère vivre dans son pays. En second lieu, ils s'orienteraient vers le Québec ou la France.

Ainsi 50% des Français, dans l'idéal, vivraient en France. Les personnes âgées et les non-diplômés apparaissent plus liés à leur territoi-

re. Si ce n'est la France, alors quel pays ? Le Québec est largement devant tous les autres.

On observe les mêmes attitudes à l'étranger : 48% des Belges privilégient leur pays devant la France et le Québec, 56% des outre-alpins, la Suisse également devant la France et le Québec. Reste une satisfaction implicite de vivre dans son pays exprimée plus nettement outre-atlantique : 65% des Québécois préfèrent leur pays. En second choix, ils parlent de la France.

*

Il est frappant de mesurer non pas tant des écarts d'attitudes et de positionnements entre Belges, Français, Québécois et Suisses que des similitudes. Dans des contextes nationaux différents, avec des localisations géographiques dispersées le Français apparaît toujours (encore ?) être une valeur forte. Le Français est parlé par plaisir, comme une inscription dans l'histoire, même si l'on connaît quelques difficultés pour se l'approprier. Mais n'est-ce pas là tout le charme du Français ?

Jean-Daniel LEVY**RÉDACTION, ADMINISTRATION
ET DIFFUSION D'APRÈS-DEMAIN :***(Rédacteur en chef : Philippe Bernard 1958-1975)*

Philippe Blard, Alice Cloarec, Martin Collet,

Françoise Dargols, Bernard Deljarrie, Jean-Michel Djian,

Emmanuel Dufour, Bruno Fulda, Bernard Gaudillère,

Anne Lamouche, Bertrand Louët, Manolis Mavropoulos,

Pascal Perez, Michel Rieu, Anne Bourgeois,

Marc Serignan, Bernard Wallon.

Directrice :

Françoise Seligmann

Responsable diffusion et administration :

Denise Jumontier

Jean-Pierre HOSS

Les Français aussi doivent y croire

EST-CE parce que, pareils à Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, ils parlent français sans s'en rendre compte ? Les Français donnent souvent l'impression d'ignorer qu'ils sont francophones ou, pis, de mépriser la Francophonie.

Au pays de Molière, il est de bon ton de montrer que l'on maîtrise la langue de Shakespeare. Combien de colloques, combien de réunions aujourd'hui dans les entreprises et les réunions qui se tiennent dans l'Hexagone, où l'on doit s'exprimer en anglais pour se faire comprendre, entendre, ou considérer ? !

A écouter certains, particulièrement parmi ceux qu'il est convenu d'ap-

peeler "les élites", le déclin de la langue française serait irréversible, sa disparition programmée, l'avènement de la langue anglaise comme langue de l'Europe et du monde inéluctable. Et puisque cette évolution serait inévitable, mieux vaudrait l'anticiper, et donc l'accélérer.

Quant à la Francophonie, ce serait une cause archaïque, un vestige du colonialisme, une vieille lune pour professeurs de français en retraite, nostalgiques de l'Empire défunt ou suppôts d'un néo-colonialisme masqué.

Il est urgent que nos compatriotes mesurent la chance qu'ils ont d'avoir le Français comme langue maternelle et la Francophonie comme un des contreponds indis-

pensables aux excès de la mondialisation libérale. Et qu'ils cessent d'avoir cette attitude défaitiste et complexée qui les pousse à accélérer une évolution qu'ils redoutent à juste titre, vers un monde qui serait soumis à la domination uniformisante des rapports de force et de l'argent. Le Président de la République française a bien raison de quitter la salle d'un Sommet bruxellois quand le président français de l'organisation patronale croit devoir s'exprimer en anglais !

Il est vrai que l'usage de la langue française est en recul relatif dans le monde face à celui de la langue anglaise portée par la puissance de l'économie américaine. Mais notre langue est et reste l'une des dix langues les plus parlées au monde.

Elle est une langue de communication internationale et entre les peuples. Langue officielle et de travail dans les organisations les plus importantes, et d'abord aux Nations-Unies. L'une des deux langues officielles des Jeux Olympiques. Elle est enseignée dans chaque pays du monde. Le nombre de ceux et celles qui la pratiquent et l'apprennent est en augmentation sensible chaque année. Son influence intellectuelle dans le monde, nourrie par le talent de ses écrivains et la force de ses penseurs -pas seulement les Français, tous les Francophones ! - reste très importante. Le désir de français est toujours bien vivant, particulièrement hors de France. Il n'est qu'à voyager hors de nos frontières pour s'en rendre compte.

Ne décevons pas ceux qui font l'effort d'apprendre notre langue parce qu'ils pensent qu'elle est un instrument essentiel pour comprendre le monde, communiquer entre nations, accéder aux qualifications supérieures. Osons parler français !

Mais la Francophonie, ce n'est pas seulement la langue française. C'est la volonté, exprimée il y a quarante ans par quatre chefs d'Etat non français, (le Sénégalais Senghor, le Tunisien Bourguiba, le Nigérien Diiori Hamani, le Cambogien Sihanouk) d'affirmer en commun un certain nombre de valeurs et d'entreprendre ensemble de les faire progresser.

Ces valeurs sont celles véhiculées par les pays et les penseurs ayant en partage la langue française et héritées d'une histoire commune, même si cette histoire fut, à plus d'une reprise, conflictuelle et marquée par la colonisation.

Favoriser la paix dans le monde, faire connaître et respecter les droits de l'Homme, faire progresser l'accès à l'éducation pour tous, agir en faveur de la réduction des inégalités, promouvoir le développement

durable et la diversité culturelle. Ces objectifs, rassemblés dans le premier cadre stratégique décennal adopté par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Ouagadougou en 2004, sont au coeur du projet francophone.

Il va de soi que la Francophonie n'a pas le monopole de ces valeurs. Mais la solidarité particulière qui unit ses pays membres du fait de leur histoire commune, l'atout que représente l'usage d'une même langue, leur confère dans ces domaines à la fois une responsabilité et une chance particulières.

Avec la fusion, au mois d'octobre dernier, à la réunion d'Antananarivo, de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Francophonie s'est dotée d'une organisation plus simple et plus visible. Dirigée par le Secrétaire général de la Francophonie, depuis le 1^{er} janvier 2003, le Sénégalais Abdou Diouf -l'OIF est désormais l'opérateur unique à vocation générale de la Francophonie. Celle-ci dispose également d'opérateurs spécialisés : l'Agence universitaire, l'Université Senghor d'Alexandrie, qui agissent dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, TV5, chaîne de télévision généraliste diffusée dans le monde entier par satellite et par câble, l'Association internationale des maires francophones qui oeuvre à la coopération entre villes francophones. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie et le Haut Conseil de la Francophonie complètent le dispositif institutionnel. C'est à l'ensemble de ces organismes, mais aussi au tissu vivant et divers des associations et des militants de la Francophonie qu'il revient de faire progresser sa langue et ses valeurs.

La Francophonie ne dispose pas de ressources considérables. L'OIF n'est pas un bailleur de fonds au

même titre que la Banque mondiale ou l'Union européenne. Mais forte de ses 63 Etats et Gouvernements membres ou associés d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, elle représente une force politique lorsqu'elle sait s'unir et se mobiliser sur des objectifs clairs. On l'a bien vu pour la Charte sur la diversité culturelle adoptée à l'Unesco le 21 octobre 2005 : la Francophonie a été le fer de lance pour la négociation et l'adoption de ce texte auquel s'opposaient les Etats-Unis.

Unie et volontaire, la Francophonie peut jouer un rôle important contre les excès de la mondialisation. Elle doit et peut oeuvrer pour une mondialisation organisée. Une mondialisation tempérée par l'esprit de solidarité, avec des règles du jeu édictées par la communauté internationale et l'existence d'un équilibre entre plusieurs ensembles établis sur des bases régionales, culturelles, linguistiques, économiques et politiques.

La Francophonie n'est pas repliée sur elle-même. Elle est ouverte sur le monde et sur l'avenir. Elle n'est pas contre l'anglais. Elle est contre une langue unique, une pensée unique. Elle doit coopérer activement avec les hispanophones, les arabophones, les lusophones qui disposent chacun de leur organisation, ainsi qu'avec le Commonwealth.

Dans un monde en manque de repères, la Francophonie a un rôle important à jouer. Les Français doivent avoir confiance dans la force et la modernité de leur langue et l'actualité du message francophone. Se mobiliser et s'unir avec les francophones du monde entier pour peser d'un poids plus grand en faveur de l'équilibre, de la solidarité et de la diversité culturelle du monde : les Français doivent y croire, et le vouloir autant que leurs partenaires en Francophonie.

Jean-Pierre HOSS

Bruno BOURG-BROC

Une Francophonie parlementaire

AVANT de vous présenter en quelques mots l'assemblée parlementaire de la Francophonie, et pourquoi je pense qu'elle est un acteur essentiel de la promotion de sujets intéressant la communauté francophone dans les domaines politique, économique, social et culturel, je souhaiterais vous présenter la Francophonie et vous parler de ma vision de la Francophonie et de mon engagement à son service.

Le terme même de Francophonie est apparu pour la première fois en 1880 sous la plume du géographe Onésime Reclus pour décrire la communauté linguistique et culturelle que la France constituait avec ses colonies. La Francophonie s'est

toutefois aujourd'hui affranchie de cette connotation coloniale pour désigner deux réalités différentes mais complémentaires : dans son acception la plus large, elle englobe l'ensemble des actions de promotion du français et des valeurs qu'il véhicule et au sens institutionnel, elle qualifie l'organisation internationale qui regroupe les 56 États et Gouvernements qui ont choisi d'adhérer à sa Charte.

La Francophonie institutionnelle est récente. Son acte fondateur est la création, le 20 mars 1970 à Niamey, de l'Agence de coopération culturelle et technique, devenue depuis Agence de la Francophonie. Elle a été voulue et conçue comme une communauté linguistique et culturelle par les pays

du Sud eux-mêmes, à la suite des indépendances.

Et il faut le remarquer, sans intervention directe de la France : le général de Gaulle était réservé vis-à-vis de la constitution d'une organisation structurée de la Francophonie. C'est seulement après qu'il eut quitté le pouvoir que celle-ci a vu le jour. L'Agence de la Francophonie, dont on a célébré les trente ans en 2000, a été portée sur les fonts baptismaux par cinq hommes d'État emblématiques, le Tunisien Habib Bourguiba, le Cambodgien Norodom Sihanouk, le Nigérien Hamani Diori, le Libanais Charles Hélou et le Sénégalais Léopold Sédar Senghor. Leur préoccupation était de conserver vivaces les liens qu'une histoire et des références

communes avaient créés autour d'une langue. Ce projet a rapidement débordé les contours de l'ancien empire français. De nouveaux pays sont venus rejoindre les membres fondateurs.

La Francophonie n'est en effet pas figée. Ses critères d'appartenance ne sont pas, contrairement au Commonwealth par exemple, conditionnés par une histoire coloniale commune. Ils n'imposent pas non plus que le français soit langue officielle dans les États qui en sont membres. Il s'agit surtout pour ces États-membres de promouvoir un certain nombre d'idéaux, de valeurs, de croyances communes visant à la promotion de la diversité culturelle, de l'État de droit et des droits de l'Homme. Elle est l'affirmation d'un peu plus de solidarité et la recherche d'un peu plus de règles démocratiques communes. On est passé des valeurs aux langues, de la culture à la politique et à l'économie.

La Francophonie apparaît désormais comme un mouvement original, presque atypique dans cette époque du mondialisme, comme un acteur novateur et utile des relations internationales.

C'est bien là le signe que nous sommes en train de franchir une étape importante de l'évolution du mouvement francophone. Nous assistons à une transformation de l'image de la Francophonie. Ce n'est plus seulement une communauté repliée sur elle-même et sur la défense réductrice de l'orthodoxie de sa langue.

Il s'agit de mettre en relation étroite son objectif culturel et son objectif politique.

Les diversités culturelles que la Francophonie doit gérer en son propre sein sont d'ailleurs un terrain d'expérimentation de toutes les difficultés qui existeront demain à l'échelle beaucoup plus vaste du monde. Un monde qui doit finalement respecter les chartes de l'ONU et de l'UNESCO où sont affirmés les principes du respect et de l'éga-

lité des cultures et des civilisations. La Francophonie se trouve aujourd'hui à l'avant-garde d'un combat pour la tolérance entre les peuples et les cultures.

Un repli de la Francophonie sur la seule langue signifierait l'échec à adapter des valeurs et des patrimoines culturels à un monde plus ouvert, mais aussi plus cruel. La Francophonie peut à condition que les Gouvernements francophones et singulièrement le Gouvernement français s'en donnent les moyens être une ressource politique pour domestiquer et donner un sens à la mondialisation. Et c'est à ce niveau que la France doit jouer son rôle de force entraînée et novatrice. Parce qu'elle développe un discours argumenté, raisonné, généreux et solidaire sur toutes ces questions de développement économique mondial.

La promotion de la diversité linguistique et culturelle vise en réalité à prévenir les risques de dérive que peut engendrer la mondialisation. L'objectif est d'éviter qu'elle ne devienne une source d'aggravation des inégalités et de négation des identités, et qu'elle soit, au contraire, un facteur de développement et de dialogue des cultures. Les États et Gouvernements membres de la Francophonie estiment que les biens culturels ne sont pas réductibles à leur seule dimension économique ou marchande et que les États ou gouvernements ont le droit d'établir librement leur politique culturelle, et notamment les moyens et instruments nécessaires à leur mise en œuvre.

La Francophonie est une chance pour tous les peuples qui partagent cette langue et ces valeurs. Une chance pour apprivoiser cette mondialisation, dépourvue de sens, comme la jungle économique. La diversité culturelle est la condition de la mondialisation, et non un obstacle.

La Francophonie c'est bien plus que des institutions, des réunions, des

congrès, des sommets, c'est véritablement un état d'esprit.

La relation qui existe entre nos pays, nos peuples, nos cultures ne peut, en effet, être neutralisée ou réduite à une qualification juridique ou à une organisation institutionnelle. Il y a quelque chose d'irrationnel, d'immatériel dans ce lien si particulier qui fait notre Histoire commune, quelque chose qui dépasse la réalité physique et diplomatique.

Léopold Sedar Senghor parlait de la négritude comme de l'affirmation de la personnalité du Noir, de l'authenticité de sa civilisation noire et du devoir de porter celle-ci au rendez-vous du "donner et recevoir", selon sa belle expression pour désigner la civilisation de l'universel. Aujourd'hui, j'ai envie de parler, si vous me permettez ce néologisme, de francophonitude tant l'on peut aussi sentir, percevoir la francophonie comme un ensemble de sentiments, de croyances et d'idées.

La Francophonie c'est l'affirmation d'une façon d'être et d'agir dont les valeurs dépassent le sens commun et s'imposent aux hommes quelle que soit leur origine, leur race, leur nationalité. Le devoir de tout francophone c'est de porter haut ce en quoi nous croyons et qui nous rassemble : une langue, des cultures et une commune volonté de les faire partager au plus grand nombre.

Il est impossible à quiconque de servir la Francophonie s'il ne perçoit pas qu'il existe un lien qui dépasse la rationalité.

Le ciment de cet ensemble que forme le monde francophone est de fait l'adhésion commune à cette civilisation de l'universel dont Senghor avait inventé le nom et dont il aimait tant parler. Il est fait de sympathie, du sentiment ou, pour user d'un terme cher aux Africains, puisque nous sommes ici en terre d'Afrique, de la fraternité créée par le temps vécu ensemble, des souvenirs communs et du sang versé sur les mêmes champs de bataille pour la défense de la

Liberté. Parce que la Francophonie, c'est un ensemble culturel et politique indissociable qui se vit à travers le monde. Mais pour qu'elle ne reste pas qu'immatérielle, la Francophonie a besoin de s'incarner, d'agir à travers des institutions chargées de la promouvoir.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie en est une et elle essaie dans la limite de ses compétences et de ses moyens d'être à la pointe de cette ambition.

J'ai l'honneur et l'immense plaisir de présider la section française de cette Assemblée depuis bientôt trois ans. Qu'est-ce que cette Assemblée ? Quel est son rôle ?

L'APF existe depuis 1967 mais sous cette appellation depuis 1998, quand l'Assemblée générale de l'association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) a décidé sur proposition de sa commission politique, de se transformer en Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Elle doit sa naissance à l'impulsion du Président Senghor qui déclarait en 1966 : "ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir dans une Association interparlementaire les parlements de tous les pays où l'on parle français".

Elle constitue le lien démocratique, et partant incontestable, entre les institutions et les peuples francophones. Elle est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'inté-

rêt commun à ses membres. Elle engage et met en oeuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie et de l'Etat de droit.

L'APF a joué un rôle déterminant dans la mise en place des instances politiques de la Francophonie. Dès sa création, elle appelait de ses vœux la tenue de sommets réunissant les exécutifs des pays francophones, dont le premier s'est déroulé à Paris en 1986. C'est également l'APF qui a préconisé la création d'une institution intergouvernementale francophone, souhait réalisé par la création, à l'occasion de la Conférence de Niamey en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique - aujourd'hui Agence de la francophonie.

Une première étape essentielle a été franchie à l'occasion du 3^{ème} Sommet de la Francophonie, réuni à Dakar en 1989, qui a adopté une résolution reconnaissant "le rôle éminent que l'APF, seule organisation interparlementaire des pays francophones, joue dans la construction et le développement de la Francophonie."

Le processus de reconnaissance de l'APF a trouvé son aboutissement au Sommet qui se déroula à l'Île Maurice, qui lui a accordé le statut d'"Assemblée consultative de la Francophonie". Cette consécration n'a pu être acquise qu'à l'issue d'une vaste refonte de ses structures et de son règlement, avalisée par son Assemblée générale, réunie à Libreville, en juillet 1993. Depuis

les relations de l'APF avec les autres instances de la Francophonie institutionnelle (OIF, Conférence ministérielle de la Francophonie, Conseil permanent de la Francophonie) se sont considérablement développées de manière à lui permettre, aujourd'hui, de jouer pleinement son rôle à l'avenir au sein des instances francophones.

Actuellement 68 parlements sont représentés à l'APF : de l'Afrique bien évidemment, à l'Amérique du Nord en passant par l'Asie et l'Europe.

Sa composition n'est pas figée. Elle évolue au gré des nouvelles adhésions et s'est considérablement élargie depuis le début des années 90 avec l'accueil des parlements de pays engagés dans un processus de transition démocratique, que ce soit en Afrique, en Europe de l'Est ou en Asie du Sud-Est et est en train de se recréer une section au Parlement européen.

Une telle vitalité témoigne de l'attrait, tant politique que culturel, que l'APF continue d'exercer, plus de trente ans après sa création, sur l'ensemble des communautés francophones.

Le principal enjeu de la Francophonie est aujourd'hui politique. La promotion de la culture et de la "philosophie" francophone dépend de la volonté des gouvernements, des parlements mais aussi de l'opinion publique dans son ensemble.

Bruno BOURG-BROC

Plutôt que d'acheter au numéro :

Abonnez-vous

(30% d'économie)

Renseignements en dernière page

Pierre SCHAPIRA

Paris et la coopération décentralisée

LA Francophonie, c'est 53 Etats répartis sur les 5 continents soit une population de plus de 500 millions d'hommes et de femmes. La Charte de la Francophonie énonce parmi ses valeurs "l'instauration et le développement de la démocratie, la prévention des conflits...l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, le renforcement de la solidarité par des actions de coopérations multilatérales". Autant d'objectifs qui tiennent à cœur à la ville de Paris, à une échelle, certes, différente. Pourtant, force est de constater qu'à l'heure où 60% des habitants de la planète vivent en ville, les grands enjeux du monde contemporain sont largement d'essence citadine : enjeux démocratiques d'une mondialisation qui renforce la pertinence de l'échelon local ; enjeux économiques où se mêlent croissance et inégalités ; enjeux sociaux et de solidarité, car s'y livrent les combats pour l'intégration et la mixité sociale ; enjeux écologiques, enfin car des solutions durables mises en œuvre dans les villes dépendra, en partie, la préservation de notre planète.

L'objectif de la municipalité parisienne est de définir son action internationale en sériant ses priorités, à partir d'une communauté d'histoire, de culture et de références qui font du monde francophone, au sens large, son espace naturel de coopération. Paris a noué, depuis son jumelage exclusif avec Rome en 1956, 40 pactes d'amitié et de coopération dont un certain nombre avec des villes francophones. Ainsi, Paris soutient tout type d'action visant à la promotion et à la consolidation du fait francophone, à l'épanouissement des libertés et au renforcement des droits fondamentaux.

S'inspirant des Objectifs de Développement du Millénaire des Nations Unies, Paris prend en compte, dans ses choix de politique internationale, le partenariat au développement, participe de la prévention des conflits et de la gestion de la paix dans ses échanges avec les villes du Sud. Dans cette perspective, sur le pourtour méditerranéen, les liens créés privilégient l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire sur la base de ces orientations. C'est aussi le sens de notre action en matière

de coopération décentralisée qui constitue une des priorités de notre action internationale car elle vise à prendre en compte les préoccupations de nos villes partenaires, au plus près des besoins de leurs habitants. Elle est ainsi un véritable outil au service de la coopération Nord-Sud. Parmi nos réalisations avec des villes francophones du sud, on trouve, avec Alger, la réhabilitation de l'habitat dégradé, l'aménagement des espaces verts, la gestion de l'eau ; avec Tunis, la réhabilitation du théâtre municipal - vecteur important de la culture francophone ; au Caire, la réhabilitation du centre historique rassemblant à la fois les marques de la présence française et un important patrimoine urbain égyptien.

Instrument privilégié du dialogue entre les villes, la coopération décentralisée nous ouvre à d'autres réalités et pratiques, nous permet d'évaluer et de confronter nos propres méthodes. Ces actions que nous avons entreprises depuis plusieurs années répondent à une réelle ambition : contribuer à donner aux collectivités locales, en particulier dans le Sud, les moyens techniques et les compétences sus-

ceptibles de répondre aux enjeux de leur développement.

Il en va de même de nos relations avec les villes d'Amérique du Nord francophones et les capitales de l'Asie du Sud-Est : à Québec, la signature d'un accord de coopération concernant la place des aînés dans nos villes, l'organisation de la démocratie participative dans les quartiers sur la base de notre expérience; à Phnom-Penh, l'entretien du réseau d'assainissement, la formation à la gestion municipale et le développement d'une politique de déplacement ; à Vientiane, la formation des cadres administratifs, chargés de la réglementation urbaine - volet important de notre savoir-faire municipal-, des projets d'aménagement et de l'alimentation en eau, enjeu primordial du développement durable.

L'action de la ville de Paris en matière de coopération décentralisée se trouve confortée par celle de l'Association Internationale des Maires Francophones, un des cinq opérateurs de la Francophonie. Ce réseau de 133 villes, destiné à évoluer en accueillant de nouveaux partenaires, constitue un outil de coopération et un levier de promotion de la culture et des valeurs francophones. Il s'est adapté peu à peu aux exigences du développement, afin d'être en phase avec les enjeux des villes des pays francophones du Sud : formation et recherche d'emploi pour la jeunesse, renforcement du secteur de la santé, en particulier dans le domaine de la lutte contre le Sida.

Il est important de souligner que notre municipalité manifeste également sa solidarité face à l'urgence suscitée par les catastrophes naturelles qui frappent directement les populations tant dans l'espace francophone qu'ailleurs dans le monde comme à Haïti en 2004 lors du passage de l'un de ces terribles cyclones qui ravagent la région à intervalles réguliers. Une subvention destinée à la reconstruction de maisons à Mapou a été attribuée à la Croix Rouge Française. La ville

d'Alger a également été l'objet de l'attention parisienne après les inondations qui ont dévasté, en 2001, le quartier de Bab El Oued. La somme d'un million d'euros a ainsi été dispensée pour les opérations de secours d'urgence menées par le Croissant rouge algérien.

La solidarité, c'est encore pour Paris depuis 2003, la lutte contre le Sida, l'un des axes forts de notre action qui se traduit par un soutien marqué à une dizaine de projets menés en coordination avec le monde associatif à destination, notamment, des pays francophones. La municipalité parisienne subventionne ainsi en partenariat avec des fondations américaines et Médecins du Monde, des projets de lutte contre le Sida dans deux pays francophones, la République Démocratique du Congo et le Bénin, pays à fort taux de prévalence. Cet exemple réussi de partenariat transatlantique trouve sa source dans une même volonté de croiser les expériences et les techniques pour une plus grande efficacité sur le terrain. Dans le même esprit, nous travaillons avec l'association sida info service au Maroc et au Cameroun, structure associative qui a choisi une approche originale et complémentaire aux actions mises en place sur le terrain, en matière de prévention de la maladie. Elle met à disposition une ligne gratuite d'écoute téléphonique à destination du public respectant ainsi l'anonymat et évitant toute stigmatisation. La ville de Paris a également choisi d'apporter son aide à l'ONG Equilibres et populations afin de mettre en place des Kpote Kiosques, espace communautaire ayant vocation à informer sur la maladie, à Cotonou au Bénin, à Abidjan en Côte d'Ivoire, à Niamey au Niger et à Dakar au Sénégal. A l'heure actuelle, rien qu'en ce qui concerne l'Afrique, le sida a eu un impact direct sur 60 millions de personnes au moins (30 millions vivent avec ce virus mortel, 15 millions sont déjà décédés, 14 millions d'enfants sont orphelins). La totalité des fonds attendus pour

lutter contre le vih n'atteint pas encore la moitié des sommes qui seront nécessaires pour que l'Afrique se confronte efficacement l'épidémie selon un rapport d'ONU SIDA. Ainsi, la lutte contre le sida, c'est une prise en compte constante des réalités du terrain qui nécessite l'implication de tous les échelons gouvernementaux. C'est notre contribution, en tant que gouvernement local, à la construction d'un monde plus solidaire.

Enfin, la Mairie de Paris, dans le cadre de l'année 2006 de la Francophonie est sensibilisée sur la question de la célébration du centenaire de la naissance de Léopold Sedar Senghor. La ville de Paris a ainsi souhaité rendre hommage au Chef d'Etat, à l'homme de lettres, au promoteur de la diversité culturelle qui personnifie les valeurs, combats et idéaux de la Francophonie moderne dont il a été l'un des pères fondateurs.

La municipalité parisienne a pris, à l'initiative du maire de Paris, la décision hautement symbolique de donner le nom du chantre de la Négritude à un lieu emblématique de la ville de Paris, la passerelle de Solférino, proche de cette Assemblée Nationale dans laquelle il a siégé, gravant ainsi pour les générations à venir, son influence et son rôle dans l'histoire et la culture de notre pays et de sa capitale.

Face à un monde en pleine mutation, inégalitaire entre le Nord et le Sud, il est important de laisser place au monde que nous voulons pour demain. Quelles solidarités sommes-nous en train de mettre en place alors que les Objectifs de Développement du Millénaire ne seront atteints, au rythme actuel, que dans 75 ans ? Quel avenir pour l'Afrique alors que ses forces vives se meurent des ravages du sida et de la pauvreté ? Autant de questions qui se posent aux gouvernements locaux et auxquelles notre capitale, représentante à part entière de l'espace francophone, ne peut rester insensible.

Pierre SCHAPIRA

Hélène ROSSERT

Solidarité et lutte contre le sida

LA situation de l'accès aux soins en général et plus particulièrement en matière de prise en charge des malades atteints du sida reste catastrophique dans les pays en développement. En ce début 2006 sur 6 millions de malades estimés en besoin urgent de traitement, seul 1 million a accès aux traitements du sida. Qui pourra alors s'étonner que la migration vers nos pays devienne la seule chance de survie de ces populations ? A cet égard, il paraît fondamental de rappeler d'abord notre devoir d'accueil

pour ces personnes que l'on condamne à mort en les rapatriant manu militari aux frontières en conjonction avec notre indispensable mobilisation pour un accès au traitement de qualité dans leurs propres pays.

Quand en 1996, le ministère des Affaires étrangères français demande à AIDES, association de lutte contre le sida implantée sur tout le territoire français, de faire un bilan de l'état de mobilisation de la société civile dans la lutte contre le sida dans 7 pays francophones d'Afrique (Burkina Faso, Burundi, Côte

d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Sénégal puis le Togo en 2000), l'association est loin d'imaginer qu'elle deviendra en moins de 10 ans non seulement un acteur essentiel de la lutte contre le sida en Afrique de l'Ouest mais aussi que ce même Ministère lui demandera de prolonger cette expérience sur 7 autres pays africains (Cameroun, Congo Brazzaville, République démocratique du Congo, Gabon, République Centre Africaine, Rwanda, Tchad).

En 1997, le réseau "Afrique 2000" (formé de 15 associations africaines

de lutte contre le sida plus 1 française, AIDES) se met en place avec les 7 premiers pays ; AIDES n'a alors aucune expérience de travail dans les pays en développement. L'association procédera donc de la même façon qu'à sa création : rassembler en réseau les expertises des personnes mobilisées (personnes vivant avec le sida, leurs proches, les soignants et toute autre personne motivée) autour de l'accès aux soins (au sens large : de la prévention à l'accès aux meilleurs traitements) pour transformer ensemble les systèmes de santé nationaux et les institutions internationales concernées. Il est clair qu'avec cet objectif les 16 associations du réseau Afrique 2000 ont bien des choses à partager sur un relatif pied d'égalité. Relatif parce qu'AIDES reste néanmoins la structure qui apportera les moyens financiers au réseau pour s'opérationnaliser.

La langue française fut dès la conception du réseau le lien indispensable qui désenclavait ces associations africaines. En effet en 1997 AIDES trouve dans une très grande majorité des cas les associations de lutte contre le sida, dans les 7 pays, isolées et sans moyen. L'action la plus forte d'Afrique 2000 fut de permettre, lors des regroupements semestriels du réseau, le partage des difficultés rencontrées par chacune des associations, le partage de l'information, de la formation mais surtout la transformation des frustrations et des difficultés en un défi où chacune d'entre elles avait pour fierté de montrer ses progrès semestriels autour de notre objectif commun.

Au fil du temps, les associations qui se connaissent maintenant depuis près de 10 ans ont mis en œuvre au sein du réseau Afrique 2000 des processus d'échanges de pratiques Sud-Sud. C'est l'aspect le plus abouti de cette solidarité. Financés par AIDES puis par un collectif associa-

tif français, ELSA, ces stages sont un trait d'union sous-régional qui a fait considérablement avancer les meilleures pratiques de prise en charge des personnes atteintes de sida dans un laps de temps court et surtout ont permis une opérationnalisation immédiate des échanges. Se rendre compte que dans des contextes d'extrême pauvreté, l'action d'excellence reste possible et c'est une stimulation fantastique pour se faire reconnaître. Il faut dire que parties d'une exclusion méprisante par leurs pouvoirs publiques, toutes ces associations ont maintenant un centre médical et psychosocial de prise en charge des malades. Certaines d'entre elles sont les modèles de leur pays en matière d'accès aux soins. Dans deux pays au moins, au Burundi et au Mali, les associations forment les médecins universitaires, entre autres, à la prise en charge globale des malades et aux aspects quotidiens de la prescription des trithérapies.

L'ère des pionniers de la prise en charge se termine grâce à l'arrivée de financements massifs qui devront permettre une montée en charge du nombre de malades soignés. On ne peut que s'en réjouir. L'heure de l'écoute et de la transmission des savoirs en français oral va maintenant céder le pas à d'autres aspects de la communication. Le renforcement de la maîtrise du français écrit et la transmission des savoirs accumulés en français aux langues locales au fil de la décentralisation de la prise en charge sont les deux défis linguistiques actuels.

Dans ces pays où les langues quotidiennes sont le bambara, le djerma, l'haoussa, le mossi et bien d'autres encore, le français a permis ces échanges, cette fraternité qui se tisse au fil du temps. Le français est la langue d'union des peuples au niveau des capitales nationales mais avec la décentralisation de la prise en charge, il faut traduire en langue

locale les acquis. Une grande question se pose alors sur la qualité de la traduction. Il faudra que les équipes pionnières restent garantes de la qualité des soins qu'elles ont mise en œuvre au niveau central. Un véritable apprentissage de l'assurance qualité des traductions et des actions est à prévoir à court terme.

Faire savoir les acquis de cette expérience internationale est un gageure car ces associations sont le plus souvent exclues des grandes rencontres associatives internationales qui se tiennent en anglais, souvent exclues aussi de la participation active à des grandes réseaux associatifs internationaux pour les mêmes raisons. Il ne s'agit pas seulement d'exclusion formelle car des espaces sont souvent aménagés pour les 6 langues onusiennes (anglais, français, espagnol, arabe, chinois, russe) mais le manque de confiance en soi pousse souvent à s'auto-exclure d'un monde dominé incontestablement par l'anglophonie. Deux stratégies sont alors à réfléchir qui ne sont pas mutuellement exclusives : apprendre à communiquer en français "scientifique", ou communiquer en anglais. Pour les communications internationales en français, un passage renforcé par l'écrit est indispensable. C'est un défi majeur à renvoyer aux formations universitaires des pays d'Afrique francophone qui s'intéressent plus à l'orthographe qu'à la rigueur du raisonnement comme les anglophones. En effet souvent les idées et les actions de terrain y sont de bonne qualité, mais comme leur traduction écrite y est de faible niveau, le raccourci se prend alors sur la faible qualité des actions et de leur mise en œuvre.

Inutile de dire que devant le besoin de financements qu'ont les associations, l'écriture des demandes de subventions est un challenge qui, jusque-là, a été bien relevé car les bailleurs étaient en proximité et voyaient les actions. Alors qu'un

passage à l'échelle des actions de prise en charge des malades du sida en Afrique se met en place actuellement, il faudra aussi renforcer la demande de possibilité d'écrire les dossiers en français et renforcer la qualité du français écrit afin que des bailleurs extérieurs au pays, comme le sont la plupart des grands financeurs internationaux, puissent préserver ce capital d'expérience jusque-là acquis en français oral.

Monter en charge les actions de prise en charge des malades atteints de sida en Afrique francophone implique aussi de se confronter à deux défis majeurs : la pauvreté de formation des ressources humaines et l'inexistence de systèmes de santé. Ces deux aspects sont intimement liés à la responsabilité qu'a la politique française en matière de transfert de savoir. Cette responsabilité implique une cohérence des politiques. Si d'un côté la France prône, notamment par la voix de son chef de l'Etat, un meilleur accès aux traitements, de l'autre notre accueil des étudiants étrangers est devenu lamentable tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Comment alors sortir de façon durable les pays les plus pauvres des crises de santé si nous ne prenons pas notre part en matière d'éducation et de culture ? Avons-nous déjà renoncé à lutter contre un modèle unique de santé véhiculé par l'anglais ? Ce dernier modèle qui gagne du terrain renforce les aspects préventifs et épidémiologiques au détriment

d'une approche plus individualisée et plus médicalisée. Il est vrai que la faiblesse de l'école française de santé publique a déteint sur les pays en développement francophones sauf ceux plus liés historiquement à la Belgique et au Québec.

Mais laissons de côté la santé publique pour revenir aux aspects liés à la mobilisation associative. L'afflux de financements bien qu'encore anarchique est en train d'attirer le monde associatif d'Afrique de l'Ouest sur une substitution du système de santé (au moins dans les grandes villes). Si nous avons tous constitué notre mobilisation sur la subsidiarité des systèmes publics défaillants, devons-nous pour autant les phagocyter, ou étouffer ses pauvres restes ? La réponse est à l'évidence non. Néanmoins certains états ou certaines ONG internationales ne partagent pas ce point de vue. Laisser les services de santé aux ONG revient à privatiser le système de santé, avec la rupture de continuité que cela implique. Si nous refusons cette privatisation de fait des systèmes de santé, alors la mobilisation associative devrait s'engager dans deux voies : la première étant la diffusion des savoirs accumulés en matière de lutte contre le sida vers le secteur public de la santé. AIDES a soutenu l'association ARCAD Sida au Mali à mettre en place un centre de formation communautaire, Donya, dont l'objectif est cette

diffusion d'expérience associative notamment vers les agents publics de santé et d'éducation. La deuxième voie est celle de l'organisation d'action garantissant les bonnes pratiques, et de bonne utilisation des fonds financiers. Le rôle de "chiens de garde". Cette voie requiert une compréhension fine des circuits de décisions, la connaissance des attributions des décideurs et des institutions, pour pouvoir dénoncer les détournements, les retards, les ruptures de stocks, les abus de pouvoir. Ceci nécessite l'apprentissage de la rédaction d'argumentaire factuels et aussi politiques, comme savent si bien le faire les ONG de lobbyistes anglo-saxons. On voit ici la courage que cette activité requerra mais organisée professionnellement, la rédaction d'argumentaires écrits, envoyés dans des réseaux internationaux par les moyens modernes de communication devrait faire avancer l'apprentissage démocratique au niveau de tous des secteurs publics, privés et associatifs de la santé.

La communication en français écrit comme outil politique utilisé dans la lutte contre le sida, voilà ce que propose AIDES aux associations d'Afrique 2000. Pour nous, ce sera une belle utilisation de notre solidarité dans la lutte internationale contre le sida au service de l'apprentissage démocratique.

Hélène ROSSERT

NUMÉROS À PARAÎTRE

- L'Euro Méditerranée
- Les autorités administratives indépendantes
- La sécurité civile en Europe
- La mémoire de la colonisation

Annexes

Quelques chiffres

Francophonie...

Le français est, avec l'anglais, l'une des deux seules langues parlées sur tous les continents.

Le français est la langue étrangère la plus largement apprise après l'anglais et la 9^{ème} langue la plus utilisée dans le monde.

175 millions de francophones sont répartis dans le monde, avec 110 millions de francophones réels et 65 millions de francophones partiels.

Avant l'Europe, c'est le continent africain qui détient le nombre le plus important de francophones avec un taux de 11% par rapport à sa population globale.

L'Algérie, non membre de l'Organisation internationale de la Francophonie, comptabilise la seconde communauté francophone au monde, avec environ 16 millions de locuteurs, suivie par la Côte d'Ivoire avec près de 12 millions de locuteurs francophones, le Québec avec 6 millions et la Belgique avec plus de 4 millions de francophones.

Rappelons qu'il y a environ 500 000 francophones en Israël, plus de 700 000 aux Etats-Unis et que l'on évalue à plus de 1,2 millions le nombre de Français expatriés (dont 271 000 aux Etats-Unis).

Dans l'Union européenne, le français est en 2^e position pour le nombre de locuteurs en langue maternelle à égalité avec l'italien (16%), derrière l'allemand (23,3%) et devant l'anglais (15,9%).

Cependant l'anglais arrive de loin en 1^{ère} position pour le classement en langue étrangère (41%) devant le français (19%), l'allemand (10%) et l'espagnol (7%).

Le français fait partie des 6 langues officielles de l'ONU (avec l'anglais, le chinois, l'espagnol, le russe et l'arabe) et des trois langues de travail de l'ONU (avec l'anglais et l'espagnol).

Il fait également partie des langues officielles de l'Union africaine avec l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français, le kiswahili, le portugais et "toute autre langue africaine".

5% des pages sur Internet sont francophones.

Après l'anglais qui représente 45% des pages Internet, et l'allemand, le français est la troisième langue de la toile, devant l'espagnol (4,5%)... tandis que 90% des langues du monde ne sont pas représentées sur Internet.

96% de la population mondiale parle 4% des langues existantes dans le monde. Inversement, 96% des langues du monde ne sont pratiquées que par 4% de la population mondiale ! 90% des langues dans le monde sont menacées de disparition au cours du XXI^{ème} siècle.

et Francophonie

63 États et gouvernements font partie de l'Organisation internationale de la Francophonie, avec la répartition suivante : 49 états et gouvernements membres, 4 états associés et 10 états observateurs.

Acte de naissance de la Francophonie : en 1970 à Niamey, avec la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. En 1970, l'ACCT comptait 20 membres. En 30 ans, le nombre de membres de la Francophonie a été multiplié par 3.

Les derniers États entrés à l'OIF sont, en 2004, la Grèce et la Principauté d'Andorre, en qualité de membres associés, et l'Arménie, l'Autriche, la Croatie, la Géorgie et la Hongrie, au titre d'observateurs.

La population totale des États et gouvernements membres de l'OIF est de 710 millions. Elle est en moyenne très jeune. En effet, plus de 40% des Vietnamiens, des Ivoiriens, des Malgaches ou des Haïtiens ont moins de 16 ans.

Les États et gouvernements membres de l'OIF représentent environ 10% de la richesse mondiale, avec de grandes disparités entre les membres. Ainsi le Luxembourg 116 fois moins peuplé que la République Démocratique du Congo possède un revenu national brut 3 fois supérieur. Le Canada et la France font partie du G8 alors que 24 membres de l'OIF figurent parmi les pays les moins avancés (PMA).

L'État le plus peuplé de l'Organisation internationale de la Francophonie est le Vietnam avec 81 millions d'habitants (mais avec seulement 0,2% de sa population francophone) suivi de l'Égypte avec 73 millions et la France avec 61 millions.

Le français est langue officielle dans 29 États membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie soit seule (12 pays), soit avec d'autres langues (17 pays).

Répartition et évolution du nombre de francophones parmi les États et gouvernements membres de l'OIF

En Afrique subsaharienne, les 3 pays qui regroupent le plus grand nombre de francophones et francophones partiels additionnés sont :

la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la République démocratique du Congo

En pourcentage de sa population, le Gabon est de loin le premier avec 80% de francophones, suivi

par la Côte d'Ivoire, le Congo, le Cameroun et le Sénégal.

Dans les pays de l'Océan Indien, si Madagascar comptabilise le plus grand nombre de francophones, c'est à Maurice que la langue française reste la plus présente du fait de sa proximité linguistique avec le créole.

En Afrique du Nord, si les francophones et francophones partiels sont plus importants en nombre au Maroc, c'est la Tunisie qui passe au premier plan en pourcentage de sa population.

Au Moyen-Orient, le Liban devance largement l'Égypte en nombre de francophones et en pourcentage de population francophone.

Dans l'ensemble du Canada, le nombre de francophones est en augmentation.

Dans la Caraïbe, en revanche, on constate une baisse du nombre de francophones due notamment aux difficultés récurrentes que rencontre Haïti.

L'Asie, avec des chiffres très faibles, reste stable. Si l'anglais, par le biais notamment de l'Asean, continue sa pénétration dans la région, le français y demeure la langue de l'enseignement et de la transmission de savoirs dans des domaines très spécialisés comme la médecine.

En Europe centrale et orientale, la Roumanie, puis la Pologne et la Moldavie sont les pays qui comportent le plus grand nombre de francophones et francophones partiels ; en termes de pourcentage de population, la Moldavie devance la Roumanie.

En 2005, 120 pays ont célébré la journée internationale de la Francophonie.

Sources :

Organisation internationale de la Francophonie

Rapport 2004/2005 du Haut Conseil de la Francophonie : "La Francophonie dans le monde", Larousse.

Délégation Générale à la langue française et aux langues de France – ministère de la Culture et de la Communication.

Mode d'emploi

Le Sommet de la Francophonie

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée Sommet, est l'instance suprême de la Francophonie. Le Sommet se réunit tous les deux ans. Il est présidé par le chef d'Etat ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant.

Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF.

Le Sommet définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde.

Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs. Il élit le Secrétaire général.

Dix Sommets de la Francophonie depuis 1986

- Paris (France, 1986)
- Québec (Canada-Québec, 1987)
- Dakar (Sénégal, 1989)
- Chaillot (France, 1991)
- Grand Baie (Maurice, 1993)
- Cotonou (Bénin, 1995)
- Hanoi (Vietnam, 1997)
- Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick, 1999)
- Beyrouth (Liban, 2002)
- Ouagadougou (Burkina Faso, 2004)

C'est en Roumanie, le premier des treize pays francophones d'Europe centrale et orientale à avoir été admis au sein de l'OIF que se tiendra la XI^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage.

La conférence, plus connue sous le nom de "Sommet de la Francophonie", se réunira les 28 et 29 septembre 2006 à Bucarest et accordera au thème de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication une place centrale.

La Conférence ministérielle de la Francophonie

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) se réunit entre les Sommets afin d'assurer la continuité politique. Les membres des Sommets y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie.

Cette Conférence a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et de préparer le Sommet suivant. Elle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone. En outre, elle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres et de nouveaux membres associés.

La Francophonie s'appuie également sur les travaux et les recommandations de deux Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres de l'Education nationale des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES) ; et de Conférences ministérielles sectorielles.

Dix-huit Conférences ministérielles sectorielles depuis 1971

- Conférence des ministres de la Fonction publique, Lomé (Togo), 1971
- Conférence des ministres de la Politique scientifique, Luxembourg, 1977
- Conférence des ministres de la Justice, Paris (France, 1980 et 1989), Le Caire (Egypte, 1995)
- Conférence des ministres de la Culture, Cotonou (Bénin, 1981), Liège (Communauté française de Belgique, 1990)
- Conférence des ministres de l'Agriculture, Paris (France), 1981
- Conférence des ministres de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur, Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 1983
- Conférence des ministres de la Communication, Le Caire (Egypte), 1985

- Conférence des ministres chargés de l'Environnement, Tunis (Tunisie), 1991
- Conférence des ministres de l'Education de l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français, Montréal (Canada-Québec), 1992
- Conférence des ministres chargés de l'Enfance, Dakar (Sénégal), 1993
- Conférence des ministres chargés des Inforoutes, Montréal (Canada-Québec), 1997
- Conférence des ministres de l'Economie et des Finances, Monaco, 1999
- Conférence des femmes de la Francophonie, Luxembourg, 2000
- Conférence ministérielle sur la Culture, Cotonou (Bénin), 2001
- Conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information, Rabat (Maroc), 2003
- Conférence des ministres de la Politique scientifique, Luxembourg, 1977
- Conférence des ministres de la Justice, Paris (France, 1980 et 1989), Le Caire (Egypte, 1995)
- Conférence des ministres de la Culture, Cotonou (Bénin, 1981), Liège (Communauté française de Belgique, 1990)
- Conférence des ministres de l'Agriculture, Paris (France), 1981
- Conférence des ministres de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur, Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 1983
- Conférence des ministres de la Communication, Le Caire (Egypte), 1985
- Conférence des ministres chargés de l'Environnement, Tunis (Tunisie), 1991
- Conférence des ministres de l'Education de l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français, Montréal (Canada-Québec), 1992
- Conférence des ministres chargés de l'Enfance, Dakar (Sénégal), 1993
- Conférence des ministres chargés des Inforoutes, Montréal (Canada-Québec), 1997
- Conférence des ministres de l'Economie et des Finances, Monaco, 1999
- Conférence des femmes de la Francophonie, Luxembourg, 2000
- Conférence ministérielle sur la Culture, Cotonou (Bénin), 2001
- Conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information, Rabat (Maroc), 2003

La prochaine Conférence ministérielle sectorielle portera sur la prévention des conflits et la sécurité humaine et se tiendra à Saint Boniface (Manitoba, Canada) en mai 2006.

Le Conseil permanent de la Francophonie

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet. Il est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie et composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'Etat ou de gouvernement membres des Sommets. Autant que de besoin, le Secrétaire général réunit le Conseil permanent.

Le Conseil permanent a notamment pour missions de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle ; d'examiner les propositions de répartition du Fonds multilatéral unique (FMU) et d'exercer son rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre. Il dispose à cet effet des commissions suivantes : la commission politique, la commission économique, la commission de coopération et de programmation et la commission administrative et financière.

L'Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes. Elle rassemble 53 Etats et gouvernements membres et a admis 10 observateurs. Elle conduit des actions dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale.

Le Secrétaire général

Le Secrétaire général, clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie, dirige l'Organisation internationale de la Francophonie. Il conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international.

Abdou DIOUF a été élu le 20 octobre 2002 par le IXe Sommet de La Francophonie (Beyrouth, Liban), Secrétaire général de la Francophonie.

L'Assemblée consultative

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est l'assemblée consultative de la Francophonie.

Les 4 opérateurs

Les opérateurs de la Francophonie mettent en œuvre les décisions prises par le Sommet en fonction de leurs domaines de compétences. L'OIF s'appuie ainsi sur quatre opérateurs : l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5Monde, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones

L'Agence Universitaire de la Francophonie

Un réseau mondial de 576 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Fondée à Montréal (Canada) en 1961, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est une institution multilatérale qui soutient la coopération et la solidarité entre les institutions universitaires travaillant en français, prioritairement avec les pays francophones d'Afrique, du Monde arabe, d'Asie du Sud-Est, d'Europe centrale et orientale et de la Caraïbe. Elle contribue également au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

576 membres (universités publiques et privées, instituts d'enseignement supérieur, centres ou instituts de recherche, réseaux institutionnels et réseaux d'administrateurs liés à la vie universitaire), répartis dans les pays appartenant à l'Organisation internationale de la Francophonie et au-delà, sont membres de l'AUF. À ces membres, il convient d'ajouter un réseau de plus de 350 départements d'études françaises et d'établissements universitaires du monde entier. L'ensemble de ces établissements constitue un réseau unique de partenaires que l'AUF fédère et anime à travers ses huit programmes d'actions et de soutien.

L'AUF est présente dans près de 67 pays, à travers ses bureaux régionaux, ses centres d'accès à l'information, ses campus numériques ou ses instituts de formation. Son siège se trouve à Montréal (Canada) sur le campus de l'Université de Montréal.

Depuis 1989, l'Agence est un opérateur direct de l'Organisation internationale de la Francophonie et elle participe, ainsi, grâce au soutien des États et gouvernements ayant le français en partage, à la construction et à la consolidation d'un espace scientifique en français.

Les programmes d'action de l'Agence Universitaire de la Francophonie s'articulent autour de trois grands thèmes :

Langue française, francophonie et diversité linguistique

Développement et environnement

Aspects de l'État de droit

Un programme d'actions transversal "Technologies de l'information et de la communication et appropriation des savoirs" qui développe des actions au service des établissements membres de l'AUF.

Les programmes de soutien de l'Agence Universitaire de la Francophonie concernent :

Le renforcement institutionnel et scientifique des universités

La mobilité scientifique et universitaire (Bourses)

Le soutien aux réseaux et structures associatifs

Langue française, francophonie et diversité linguistique

Le projet de la francophonie universitaire a, d'abord, une fonction linguistique : faire en sorte que la production des savoirs se poursuive en français sans se replier sur l'espace limité des pays francophones. La langue française doit cultiver sa relation aux langues du monde, l'anglais, l'espagnol, le portugais, mais aussi l'arabe et les langues nationales en contact avec elle.

L'université a la mission de contribuer à faire fructifier les qualités d'invention de la langue française, ainsi que l'expression de ses solidarités avec les autres langues. Elle doit encourager les projets scientifiques qui expriment une coopération entre les grandes aires linguistiques.

Par ailleurs, dans un contexte concurrentiel peu favorable aux disciplines littéraires ou aux sciences humaines, un soutien actif doit être apporté aux départements de français, aux centres de langues et aux filières francophones pour éviter la marginalisation de l'enseignement du français.

Développement et environnement

Ce programme de l'AUF englobe toutes les disciplines universitaires qui ont trait à l'environnement et au développement économique et social des pays du Sud.

En effet, les grands problèmes actuels du monde contemporain (énergie, eau, climat, biodiversité, déséquilibres économiques et sociaux) se posent à l'échelle de la planète. Ils relèvent presque tous de ce qu'il est aujourd'hui courant de désigner par "environnement". Les déséquilibres Nord-Sud sont criants dans tous ces domaines.

Parmi les éléments de toute politique orientée vers la réduction de ces déséquilibres, la science et la technologie ont un rôle important à jouer. Dans ce domaine de l'environnement en particulier, la coopération entre partenaires du Nord et du Sud est fondamentale.

Le développement durable et solidaire, c'est-à-dire "celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" est l'objectif assigné à l'ensemble de nos sociétés par la Communauté internationale. Les récents accords de Kyoto sur les changements climatiques ont commencé à convertir en contraintes juridiques les engagements moraux de la Communauté internationale en faveur de ce mode de développement, contractés au Sommet de Rio.

Aspects de l'État de droit

Contribuer à la réalisation de l'aspiration universelle à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'Homme constitue une mission essentielle de la Francophonie. La paix et la sécurité conditionnent d'ailleurs le développement.

Les aspects de cet État de droit sont multiples. Ils touchent les libertés, les droits fondamentaux, les rapports entre le droit des individus et l'orientation communautaire de nombreuses sociétés, les droits des femmes et leur accès à l'éducation, ou encore les rapports entre le caractère laïque de la déclaration universelle des droits de l'Homme et le caractère religieux de certaines communautés.

Ce programme d'actions de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) appuie les actions multilatérales de formation et de recherche en relation avec les objectifs précédents.

Technologies de l'information et de la communication et appropriation des savoirs

En raison du déséquilibre économique entre les pays du Nord et les pays du Sud, l'Université doit être le lieu prépondérant de la circulation des

savoirs au service d'une intelligence collective. Difficultés de circulation de l'information scientifique, marchandisation des connaissances, taxation des outils technologiques nécessaires à la modernisation des enseignements et de la recherche sont autant de facteurs de marginalisation des établissements du Sud.

Pour lutter contre ce déséquilibre, les objectifs généraux du programme « Technologies de l'information et de la communication et appropriation des savoirs » sont d'accroître les capacités de connexion, de renforcer les compétences humaines, de promouvoir les contenus, de développer la standardisation et la normalisation pour une bonne gouvernance, de favoriser la diffusion des logiciels libres.

Renforcement institutionnel et scientifique des universités

Les institutions universitaires du Sud ont besoin, pour se développer de façon durable, de se renforcer sur les plans scientifique et institutionnel.

L'AUF entend mobiliser ses réseaux pour venir en aide à ces établissements, dans le cadre notamment de coopérations inter-universitaires.

Le programme a d'abord pour objet d'aider les universités du Sud à engager de réelles politiques de formation et de recherche en cohérence avec les priorités de développement de leur région.

Mobilité scientifique et universitaire

Contribuer au développement et à la pluralité de l'espace universitaire, développer le corps des enseignants et des chercheurs au Sud, renforcer les compétences scientifiques et universitaires des établissements du Sud, amplifier les échanges scientifiques et intellectuels, favoriser la mobilité des jeunes et des femmes, développer le corps des enseignants et des chercheurs au Sud, promouvoir la science en français sur la scène internationale, etc. : tels sont les objectifs essentiels qui fondent la politique de mobilités développée par l'AUF.

Soutien aux réseaux et structures associatifs

L'espace universitaire international est animé par un ensemble de réseaux scientifiques dont l'activité associative ou coopérative est essentielle. Celle-ci favorise une meilleure connaissance réciproque et permet la mise en synergie des équipes et des hommes.

Ce programme d'actions de l'AUF a pour finalité de promouvoir, de développer, de renforcer et de susciter la création des différents réseaux scientifiques.

Charte de la Francophonie

adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie

Antananarivo, le 23 novembre 2005

PRÉAMBULE

LA Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, technologiques et culturelles qui marquent le XXI^e siècle pour affirmer sa présence et son utilité dans un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique, dans lequel la langue française et les valeurs universelles se développent et contribuent à une action multilatérale originale et à la formation d'une communauté internationale solidaire.

La langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage commun qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences.

Cette histoire, grâce à laquelle le monde qui partage la langue française existe et se développe, est portée par la vision des chefs d'État et de gouvernement et par les nombreux militants de la cause francophone et les multiples organisations privées et publiques qui, depuis longtemps, oeuvrent pour le rayonnement de la langue française, le dialogue des cultures et la culture du dialogue.

Elle a aussi été portée par l'Agence de coopéra-

tion culturelle et technique, seule organisation intergouvernementale de la Francophonie issue de la Convention de Niamey en 1970, devenue l'Agence de la Francophonie après la révision de sa charte à Hanoi, en 1997.

Afin de donner à la Francophonie sa pleine dimension politique, les chefs d'État et de gouvernement, comme ils en avaient décidé à Cotonou en 1995, ont élu un Secrétaire général, clé de voûte du système institutionnel francophone, de même que la Conférence ministérielle, en 1998 à Bucarest, a pris acte de la décision du Conseil permanent d'adopter l'appellation "Organisation internationale de la Francophonie".

À Ouagadougou, en 2004, réunis en X^e Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé les nouvelles missions stratégiques de la Francophonie et ont pris la décision de parachever la réforme institutionnelle afin de mieux fonder la personnalité juridique de l'Organisation internationale de la Francophonie et de préciser le cadre d'exercice des attributions du Secrétaire général.

Tel est l'objet de la présente Charte, qui donne à l'ACCT devenue Agence de la Francophonie, l'appellation d'Organisation internationale de la Francophonie.

TITRE I : DES OBJECTIFS**Article 1 : Objectifs**

La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation. Le Sommet peut assigner d'autres objectifs à la Francophonie.

La Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure.

Les institutions de la présente Charte concourent, pour ce qui les concerne, à la réalisation de ces objectifs et au respect de ces principes.

**TITRE II :
DE L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE****Article 2 : Institutions et opérateurs**

Les institutions de la Francophonie sont :

1. Les instances de la Francophonie :
 - La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, ci-après appelée le "Sommet" ;
 - La Conférence ministérielle de la Francophonie, ci-après appelée "Conférence ministérielle" ;
 - Le Conseil permanent de la Francophonie, ci-après appelé "Conseil permanent".
2. Le Secrétaire général de la Francophonie.
3. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
4. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui est l'Assemblée consultative de la Francophonie.

5. Les opérateurs directs et reconnus du Sommet, qui concourent, dans les domaines de leurs compétences, aux objectifs de la Francophonie tels que définis dans la présente Charte :

- l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;
- TV5, la télévision internationale francophone ;
- l'Université Senghor d'Alexandrie ;
- l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

6. Les Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (Conféjes).

Article 3 : Sommet

Le Sommet, instance suprême de la Francophonie, se compose des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Il se réunit tous les deux ans.

Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant.

Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF.

Il définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde.

Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs.

Il élit le Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'article 6 de la présente Charte.

Article 4 : Conférence ministérielle

La Conférence ministérielle se compose de tous les membres du Sommet. Chaque membre est représenté par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie, ou son délégué. Le Secrétaire général de la Francophonie siège de droit à la Conférence ministérielle, sans prendre part au vote.

La Conférence ministérielle est présidée par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie du pays hôte du Sommet, un an avant et un an après celui-ci.

La Conférence ministérielle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone.

La Conférence ministérielle prépare le Sommet. Elle veille à l'exécution des décisions arrêtées par le Sommet et prend toutes initiatives à cet effet. Elle adopte le budget et les rapports financiers de l'OIF ainsi que la répartition du Fonds multilatéral unique.

La Conférence ministérielle nomme le Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU. Sur saisine d'un État membre ou d'un gouvernement participant, la Conférence ministérielle demande au Secrétaire général de fournir toute information concernant l'utilisation du Fonds.

La Conférence ministérielle définit les conditions dans lesquelles les commissaires aux comptes des opérateurs sont appelés à coopérer avec le Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU.

La Conférence ministérielle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres et de nouveaux membres associés ou observateurs, ainsi que la nature de leurs droits et obligations.

La Conférence ministérielle fixe les barèmes des contributions statutaires à l'OIF.

La Conférence ministérielle peut décider de déplacer le siège de l'OIF.

La Conférence ministérielle nomme les liquidateurs.

La Conférence ministérielle crée tout organe subsidiaire nécessaire au bon fonctionnement de l'OIF.

Les modalités de fonctionnement de la Conférence ministérielle sont précisées dans son Règlement intérieur.

Article 5 : Conseil permanent de la Francophonie

Le Conseil permanent est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle.

Le Conseil permanent est composé des repré-

sents personnels dûment accrédités par les chefs d'États ou de gouvernements membres du Sommet.

Le Conseil permanent est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie. Il se prononce sur ses propositions et le soutient dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil permanent de la Francophonie a pour missions :

- de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle ;
- d'examiner les propositions de répartition du FMU ainsi que l'exécution des décisions d'affectation ;
- d'examiner les rapports financiers et les prévisions budgétaires de l'OIF ;
- d'examiner et d'adopter l'ordre du jour provisoire des réunions de la Conférence ministérielle ;
- de faire rapport à la Conférence ministérielle sur l'instruction des demandes d'adhésion ou de modification de statut ;
- d'exercer son rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre. Il dispose à cet effet des commissions suivantes : la commission politique, la commission économique, la commission de coopération et de programmation, et la commission administrative et financière. Ces commissions sont présidées par un représentant d'un État ou d'un gouvernement membre, qu'il désigne sur proposition de la commission concernée ;
- d'adopter le statut du personnel et le règlement financier ;
- d'examiner et d'approuver les projets de programmation ;
- de procéder aux évaluations des programmes des opérateurs ;
- de nommer le Contrôleur financier ;
- de remplir toute autre mission que lui confie la Conférence ministérielle.

En tant que de besoin, le Secrétaire général réunit le Conseil permanent.

Les modalités de fonctionnement du Conseil permanent sont fixées par son Règlement intérieur.

Article 6 : Secrétaire général

Le Secrétaire général de la Francophonie préside le Conseil de coopération. Il est représenté dans les instances des opérateurs. Il dirige

l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le Secrétaire général est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement.

Son mandat peut être renouvelé. Il est placé sous l'autorité des instances.

Le statut du Secrétaire général a un caractère international. Le Secrétaire général ne demande ni ne reçoit d'instructions ou d'émoluments d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure.

Il est responsable du Secrétariat de toutes les instances de la Francophonie, aux sessions desquelles il assiste.

Il préside le Conseil permanent, dont il prépare l'ordre du jour. Il ne prend pas part au vote. Il veille à la mise en œuvre des mesures adoptées, dont il rend compte.

Le Secrétaire général est le représentant légal de l'OIF. À ce titre, il engage l'Organisation et signe les accords internationaux. Il peut déléguer ses pouvoirs.

Le Secrétaire général rend compte au Sommet de l'exécution de son mandat.

Le Secrétaire général nomme le personnel et ordonne les dépenses. Il est responsable de l'administration et du budget de l'OIF dont il peut déléguer la gestion.

Le Secrétaire général est chargé de l'organisation et du suivi des conférences ministérielles sectorielles décidées par le Sommet.

Article 7 : Fonctions politiques

Le Secrétaire général conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international.

Il exerce ses prérogatives dans le respect de celles du président en exercice du Sommet et du président de la Conférence ministérielle.

Le Secrétaire général se tient informé en permanence de l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

En cas d'urgence, le Secrétaire général saisit le Conseil permanent et, compte tenu de la gravité des événements, le président de la Conférence ministérielle, des situations de crise ou de conflit

dans lesquelles des membres peuvent être ou sont impliqués. Il propose les mesures spécifiques pour leur prévention, leur gestion et leur règlement, éventuellement en collaboration avec d'autres organisations internationales.

Article 8 : Fonctions en matière de coopération

Le Secrétaire général propose aux instances, conformément aux orientations du Sommet, les axes prioritaires de l'action francophone multilatérale. Il le fait en concertation avec les opérateurs.

Il propose la répartition du FMU et il ordonne les décisions budgétaires et financières qui y sont relatives.

Le Secrétaire général est responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone financée par le FMU.

Dans l'accomplissement de ces fonctions, il nomme, après consultation du CPF, un Administrateur chargé d'exécuter, d'animer et de gérer la coopération intergouvernementale multilatérale, ainsi que d'assurer, sous son autorité, la gestion des affaires administratives et financières. L'Administrateur propose au Secrétaire général les programmes de coopération de l'OIF qui sont définis dans le cadre des décisions du Sommet. Il est chargé de leur mise en œuvre. Il participe aux travaux des instances. Il contribue à la préparation de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales, ainsi qu'à l'organisation et au suivi des conférences ministérielles sectorielles décidées par le Sommet et confiées à l'OIF. L'Administrateur est nommé pour quatre ans et sa mission peut être renouvelée. Il exerce ses fonctions par délégation du Secrétaire général.

Le Secrétaire général évalue l'action de coopération intergouvernementale francophone, telle que décidée. Il veille à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs directs reconnus.

A cette fin, il préside un Conseil de coopération, qui réunit l'Administrateur de l'OIF, les responsables des opérateurs ainsi que de l'APF. Il exerce ces fonctions avec impartialité, objectivité et équité. Le Conseil de coopération assure, de manière permanente, la cohérence, la complémentarité et

la synergie des programmes de coopération des opérateurs.

Article 9 : Organisation internationale de la Francophonie

L'Agence de coopération culturelle et technique créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 et devenue l'Agence de la Francophonie, prend l'appellation "Organisation internationale de la Francophonie".

L'Organisation internationale de la Francophonie est une personne morale de droit international public et possède la personnalité juridique.

L'OIF peut contracter, acquérir, aliéner tous biens mobiliers et immobiliers, ester en justice ainsi que recevoir des dons, legs et subventions des gouvernements, des institutions publiques ou privées, ou des particuliers.

Elle est le siège juridique et administratif des attributions du Secrétaire général.

L'OIF remplit toutes tâches d'étude, d'information, de coordination et d'action. Elle est habilitée à faire tout acte nécessaire à la poursuite de ses objectifs.

L'OIF collabore avec les diverses organisations internationales et régionales sur la base des principes et des formes de coopération multilatérale reconnus.

L'ensemble du personnel de l'OIF est régi par son propre statut et règlement du personnel, dans le respect du règlement financier. Le statut du personnel a un caractère international.

Le siège de l'Organisation internationale de la Francophonie est fixé à Paris.

Article 10 : États et gouvernements membres, membres associés et observateurs

Les États parties à la Convention de Niamey sont membres de l'OIF. En outre, la présente Charte ne porte pas préjudice aux situations existantes en ce qui concerne la participation d'États et de gouvernements tant aux instances de l'Organisation internationale de la Francophonie qu'aux instances de l'Agence de la Francophonie.

Tout État qui n'est pas devenu partie à la

Convention dans les conditions prévues aux articles 4 et 5 de celle-ci, devient membre de l'OIF s'il a été admis à participer au Sommet.

Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'OIF, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité, et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État membre.

La nature et l'étendue des droits et obligations des membres, des membres associés et des observateurs sont déterminées par le texte portant statut et modalités d'adhésion.

Tout membre peut se retirer de l'OIF en avisant le gouvernement du pays qui exerce la présidence du Sommet ou le gouvernement du pays où est fixé le siège de l'OIF au moins six mois avant la plus proche réunion du Sommet. Le retrait prend effet à l'expiration du délai de six mois suivant cette notification.

Toutefois, le membre concerné demeure tenu d'acquitter le montant total des contributions dont il est redevable.

Article 11 : Représentations permanentes de l'OIF

Sur proposition du Secrétaire général, la Conférence ministérielle peut établir des représentations dans les diverses régions géographiques de l'espace francophone et auprès d'institutions internationales, et décider de manière équilibrée du lieu, de la composition, ainsi que des fonctions et du mode de financement de ces représentations.

TITRE III : DES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12 : De la Conférence des organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile

Tous les deux ans, le Secrétaire général de la Francophonie convoque une conférence des orga-

nisations internationales non gouvernementales, conformément aux directives adoptées par la Conférence ministérielle.

Article 13 : Langue

La langue officielle et de travail des institutions et opérateurs de la Francophonie est le français.

Article 14 : Interprétation de la Charte

Toute décision relative à l'interprétation de la présente Charte est prise par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Article 15 : Révision de la Charte

La Conférence ministérielle a compétence pour amender la présente Charte.

Le gouvernement de l'État sur le territoire duquel est fixé le siège de l'OIF notifie à tous les membres ainsi qu'au Secrétaire général toute révision apportée à la présente Charte.

Article 16 : Dissolution

L'OIF est dissoute :

- soit si toutes les parties à la Convention, éventuellement sauf une, ont dénoncé celle-ci ;
- soit si la Conférence ministérielle de la Francophonie en décide la dissolution.

En cas de dissolution, l'OIF n'a d'existence qu'aux fins de sa liquidation et ses affaires sont liquidées par des liquidateurs, nommés conformément à l'article 4, qui procéderont à la réalisation de l'actif de l'OIF et à l'extinction de son passif. Le solde actif ou passif sera réparti au prorata des contributions respectives.

Article 17 : Entrée en vigueur

La présente Charte prend effet à partir de son adoption par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Fédération Internationale des Droits de l'Homme

Si vous souhaitez être informé de la situation des droits de l'homme dans le monde lisez,

« la lettre de la F.I.D.H. » et ses « rapports de mission »

Abonnement annuel à « la Lettre » (24 numéros)

Simple : 45 € - Étranger : 53 €

Abonnement annuel à « la Lettre » (24 numéros) et aux « rapports de mission » (30 rapports)

Simple : 90 € - Étranger : 106 €

Abonnements par chèque bancaire ou postal à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS - Tél. 01 43 55 25 18

Sélection d'après-demain



• “LES SOCIALISTES AU POUVOIR”

par **Françoise Seligmann**

Editions Michalon - 231 pages

Reprenons ici, pour nos nouveaux abonnés, la présentation que nous avons faite de l'auteur dans le numéro 473-474 d'Après-Demain à l'occasion de la sortie de son livre “Les Socialistes aux portes du pouvoir”. Françoise Seligmann est présidente d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme, elle a été la collaboratrice de Pierre Mendès France, et avant 1981, de François Mitterrand. Elle a créé notre journal en 1957. Ancienne sénatrice, elle est l'auteur de trois livres qui retracent ses mémoires : “Liberté quand tu nous tiens” (Tomes 1 et 2, de la Résistance à 1974) et “Les Socialistes aux portes du pouvoir” (de 1974 à 1981). Celui qui nous intéresse aujourd'hui couvre la période 1981 à 1995, pendant laquelle, comme dans les années précédentes, Françoise Seligmann a traversé la politique française en côtoyant les plus grands.

A la demande de François Mitterrand qui vient de s'installer à l'Élysée, elle fera partie de la direction du Parti Socialiste et du Cabinet de Mermaz élu Président de l'Assemblée nationale. Les premières années du gouvernement Mauroy seront vécues avec enthousiasme, lorsque les Socialistes s'attaqueront aux structures de la vie économique et du système politique.

Dans la continuité de ses engagements, elle fera toujours référence aux droits de l'Homme et à Pierre Mendès France, son maître, et elle n'admettra jamais que la morale soit sacrifiée à la politique.

Dans cet ouvrage on trouve les portraits des membres les plus éminents du Parti Socialiste pendant la période considérée : Emmanuelli, Jospin, Fabius, Mauroy, Rocard, Strauss-Kahn, Montebourg, Delanoë, Aubry, etc. Portraits, pour certains, sans aucune complaisance. Un chapitre est consacré au récit du congrès de Rennes “de funeste mémoire”, où l'affrontement Fabius-Jospin est à son sommet. Le congrès se déroule dans une sorte d'hystérie qui a gagné les congressistes. Les caméras de télévision sont là. La presse de droite s'en donne à cœur joie. L'effet est

désastreux sur les Français. Les tractations en coulisse, les rivalités, rien ne manque concernant ce congrès.

Mais le récit ne s'arrête pas au congrès de Rennes. On y trouve aussi l'ambiance de la première cohabitation ; les méfaits du libéralisme autoritaire ; la fin de la cohabitation ; la fin des années Mitterrand qui verra le changement des relations entre le Président et le Parti Socialiste ; les accords de Maignon sur la Nouvelle Calédonie. Le dossier du sang contaminé suit son cours, la mise en accusation devant la Haute Cour de Justice (19 et 20 décembre 1992) de Laurent Fabius, Georgina Dufois et Edmond Hervé est adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat pour “non assistance à personne en danger”.

Le difficile épisode d'Edith Cresson, Premier ministre ; la découverte de Martine Aubry ; les manifestations organisées pour le bicentenaire de la Révolution ; mais aussi l'expérience de Pierre Bérégovoy, proche collaborateur de Mitterrand qui souffrait de ne pas faire partie de la “bande”, autant de sujets abordés dans cet ouvrage.

Les événements extérieurs ne sont pas oubliés. Citons l'importante réunification allemande, le traité de Maastricht, les problèmes du Rwanda et du Burundi, etc. Un chapitre (pages 217 à 222) récapitule une brève histoire du Parti Socialiste par ordre chronologique. Il est intéressant de le lire.

Ce livre est tellement dense et riche d'informations qu'on ne peut trouver nulle part ailleurs, qu'il faudrait beaucoup plus d'une page pour en parler. Notons encore, sous le titre “Le club des hommes” le passage de Françoise Seligmann au Sénat où comme toujours elle a été active et espérons, comme elle, que les faits relatés dans ce livre donneront un éclairage utile sur une période particulièrement riche pour l'histoire de la gauche française. Souhaitons aussi que l'on y puise quelques enseignements pour l'avenir.

A lire d'urgence, de toute urgence, par tous ceux qui veulent mieux comprendre d'où vient et où va la gauche à un an d'une élection présidentielle qui engagera la France pour longtemps.

Denise Jumontier

ACHETEZ LES COLLECTIONS RELIÉES DE NOS NUMÉROS PAR ANNÉE

2000	2001	2002	2003	2004	2005
La défense	Internet et la démocratie	Le Président de la République	La jeunesse entre éducation et répression	Lobbying, communication d'influence et démocratie	Les discriminations
Une politique industrielle est-elle d'actualité ?	Les transports	L'Etat et le marché	L'Afrique aujourd'hui	Les frontières de l'Europe	Travail et droits de l'homme
L'impunité	2001 : une justice en mouvement	Le principe de précaution	VI ^e République ?	Démocratiser la mondialisation	Immigration et idées reçues
Les institutions européennes	Les tribunaux de commerce	Gouverner l'Europe	La guerre au XXI ^e siècle	Communication et citoyenneté	Développement durable : stratégie et communication
Les communes	Citoyenneté et corps intermédiaires	L'Islam dans le monde	Gestion des âges et retraites	La réforme de l'assurance-maladie	
La liberté d'association			Le libéralisme économique à l'épreuve des faits	Une France sécuritaire ?	

1975 - 1978 - 1979 - 1980 - 1983 - 1984 - 1986 - 1987 - 1989 - 1993 (épuisées)

Numéros parus en 2006 : Francophonie et diversité culturelle.

Possibilité de commander séparément certains numéros de ces années sous réserve du stock.

Prix et renseignements ci-dessous.

JOURNAL TRIMESTRIEL DE DOCUMENTATION POLITIQUE

Dans chaque numéro : le dossier facile à classer, méthodique et objectif d'un sujet actuel, politique, économique ou social, conçu pour aider ceux qui veulent comprendre les problèmes contemporains (bibliothèques - services de documentation) et ceux qui ont la charge de les expliquer : éducateurs, syndicalistes, animateurs de groupes...

Après-demain n'est pas vendu dans les kiosques, mais seulement dans quelques librairies, il faut le commander ou s'abonner. Les numéros déjà parus et non épuisés sont encore en vente. Il existe des collections reliées des numéros par année (liste des numéros parus ci-dessus).

ABONNEMENT ANNUEL Ordinaire : 34 € • Étudiants et Syndicalistes : 26 € • Encouragement : 54 € •

Étranger : 51 € • Avion : 55 € • Règlement groupé de 5 abonnements : 122 €.

ABONNEMENT ANNUEL AVEC SUPPLÉMENT DROITS DE L'HOMME France : 49 € • Étranger : 66 €

PRIX DU NUMÉRO : France : 8 € (timbres, chèques ou mandat à joindre à votre demande). Étranger : 11 € (par CCP ou par coupon-réponse international).

COLLECTIONS RELIÉES DES NUMÉROS PAR ANNÉE Jusqu'en 1970 : épuisées • 1971 : 8 € • 1972 : 8 € • 1973 : 8 € • 1974 : 8 € • 1975 : épuisée • 1976 : 8 € • 1977 : 8 € • 1978 : épuisée • 1979 : épuisée • 1980 : épuisée • 1981 : 17 € • 1982 : 20 € • 1983 : épuisée • 1984 : épuisée • 1985 : 21 € • 1986 : épuisée • 1987 : épuisée • 1988 : 25 € • 1989 : épuisée • 1990 : 28 € • 1991 : 28 € • 1992 : 28 € • 1993 : épuisée • 1994 : 34 € • 1995 : 34 € • 1996 : 34 € • 1997 : 34 € • 1998 : 34 € • 1999 : 34 € • 2000 : 34 € • 2001 : 34 € • 2002 : 34 € • 2003 : 34 € • 2004 : 34 € • 2005 : 34 €

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

Après-demain, BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07.

* Remise libraire : 10%
TVA : 2,10 % comprise dans le prix